



PREVENTION

SOINS

ENSEIGNEMENT

RECHERCHE

CATALOGUE FORMATIONS 2023 *paramédicales et médicales*



*Notre ambition,
Créer un lien interprofessionnel au service du patient*



unicancer PAYS DE LA LOIRE



La certification qualité a été délivrée
au titre de la catégorie d'action sui-
vante : ACTIONS DE FORMATION

EDITORIAL

Acteurs majeurs de la cancérologie en régions Bretagne et Pays de Loire, le Centre Eugène Marquis et l'Institut de Cancérologie de l'Ouest font partie des 18 Centres de Lutte Contre le Cancer (CLCC) répartis en France.

En tant que centres de référence régionaux, nationaux et internationaux, ils accueillent les disciplines universitaires d'oncologie médicale, de chirurgie, de radiothérapie, d'imagerie médicale et de médecine nucléaire et assurent 4 missions principales : la prévention, le soin, l'enseignement et la recherche.

Les professionnels de ces deux établissements œuvrent au quotidien pour garantir aux personnes soignées des prises en charge globales et pluridisciplinaires de qualité, humaines et à la pointe des innovations thérapeutiques et technologiques.

Soucieux d'améliorer la qualité de vie des patients et de leurs aidants, ils accompagnent le patient tout au long de son parcours et assurent la continuité des soins entre la ville et le lieu de soins.

Chaque établissement s'est engagé depuis de nombreuses années en faveur d'une offre de formation externe, pour tous les professionnels intervenant dans le parcours de soins des patients atteints de cancer.

Les formations sont animées par des intervenants ayant une expertise et un professionnalisme ancrés dans la pratique. Ces formations répondent aux besoins des professionnels mais aussi ceux des patients, en proposant des thématiques variées et pluridisciplinaires.

Forts de leurs expériences mutuelles, les organismes de formation des deux instituts ont souhaité accroître leur visibilité et présence dans le monde de la formation en cancérologie en Bretagne et en Pays de la Loire, en partageant la même appellation : **HECTOR** pour **H**aute **É**cole en **C**ancérologie des **T**erritoires **O**uest **R**égion

Chaque organisme de formation met tout en œuvre pour garantir une qualité de l'offre, actualisée selon l'évolution des prises en charge. Pour ce faire, HECTOR Bretagne et HECTOR Pays de Loire sont tous les deux certifiés Qualiopi et mettent en place une dynamique d'amélioration continue pour leurs actions de formation.

Pr Mario CAMPONE
Directeur Général
Institut de Cancérologie de l'Ouest

Pr Renaud de CREVOISIER
Directeur Général
Centre Eugène Marquis

*Afin de progresser collectivement pour le bénéfice des patients,
nous aurons le plaisir de vous accueillir dans nos structures de formation en 2023.*

SOMMAIRE

LA MISSION D'ENSEIGNEMENT DES CENTRES DE LUTTE CONTRE LE CANCER	p 6
L'INSTITUT DE CANCEROLOGIE DE L'OUEST ET HECTOR Pays de La Loire	p 7
LE CENTRE EUGÈNE MARQUIS ET HECTOR Bretagne	p 10
INFORMATIONS PRATIQUES	
1. Accessibilité aux personnes en situation de handicap	p 13
2. Modalités d'inscription	p 13
3. Rappel DPC	p 14
4. Conditions générales de service et tarifs	p 15
5. Plans d'accès	p 17
6. Méthodes pédagogiques et méthodes d'évaluation	p 19
CATALOGUE	p 20
*Action de formation en cours de validation au DPC triennal 2023-2025	

Formations spécifiques en oncologie

- [Immunothérapie et sujet âgé](#)
- [L'action du pédicure-podologue dans le parcours de soin du patient en oncologie : diagnostic, traitement et prescription *](#)
- [Rôle de l'ambulancier dans la prise en charge sanitaire de patient atteint d'une pathologie cancéreuse](#)
- [Les plaies cancéreuses : prise en charge globale et utilisation des pansements *](#)
- [Prise en charge et suivi d'un patient ayant une pathologie oncologique](#)
- [La consultation d'annonce paramédicale : entretien d'accompagnement du patient et de ses proches](#)
- [Utilisation des cathéters veineux centraux de longue durée : CCI et PICC line *](#)
- [Prise en charge d'un patient en unité d'oncologie médicale *](#)
- [Actualités pour la pratique des Infirmières en Pratique Avancée en Oncologie](#)
- [La place du pharmacien au sein du parcours de soins des patients traités par anticancéreux oraux*](#) ...

Formations pour les Manipulateurs en électroradiologie

- [Diagnostic du cancer de la prostate en médecine nucléaire et traitements associés *](#)
- [Manipulation des voies veineuses centrales en secteur d'imagerie](#)

Formations pour les Kinésithérapeutes

- [Prise en charge globale d'une patiente atteinte d'un cancer du sein et d'un lymphoedème secondaire](#)
- [Psychologie et cancer : la relation soignant-soigné lors de la prise en charge par le kinésithérapeute*](#)

Formations soins de support

- [Soins palliatifs : Soins et accompagnement des personnes gravement malades ou en fin de vie *](#)p35
- [Prévenir la dénutrition et adapter la prise en charge nutritionnelle chez le patient atteint de cancer tout au long de son parcours de soins *](#)p36
- [Rôle des soignants dans la prise en charge nutritionnelle en cancérologie *](#)p37
- [Prise en charge nutritionnelle en Oncologie](#)p38
- [Psychiatrie et cancer *](#)p39
- [Sensibilisation à la santé sexuelle en oncologie *](#)p40

Formation à la relation

- [Le toucher massage dans la relation aux soins](#)p41

Formation démarche éthique

- [Aide à la décision médicale dans les cas complexes par les consultations simulées d'éthique clinique *](#)p42

ANNEXE

HECTOR Pays de la Loire

- ✓ [Bulletin d'inscription hors DPC](#)p43
- ✓ [Bulletin d'inscription à une formation DPC](#)p44
- ✓ [Règlement intérieur applicable aux apprenants](#)p45

HECTOR Bretagne

- ✓ [Bulletin d'inscription à une formation](#)p50
- ✓ [Règlement intérieur applicable aux apprenants](#)p52

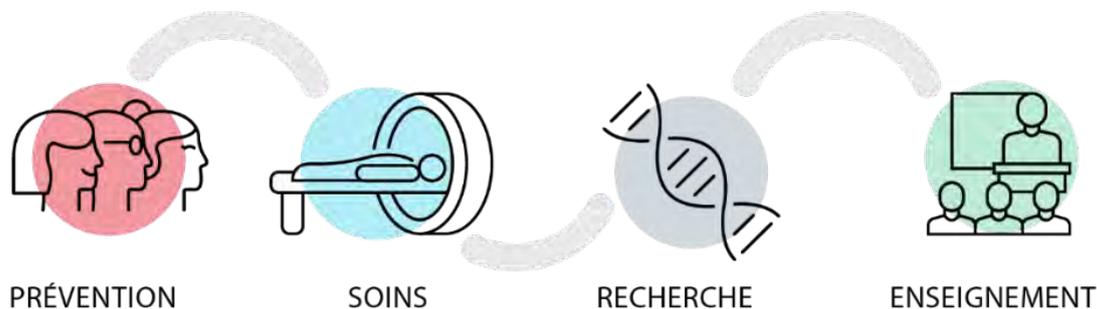
Index de recherche par organisme et site de formation et par public

Page	Intitulé des formations	RENNES	ANGERS	SAINT-HERBLAIN	Médecins	Pharmaciens	IDF	IPA	IDF Oncogériatrie	AS	Psychologue	Dietéticiennes	MKDE	Pédicures - Podologues	MER	Ambulanciers
20	Immunothérapie et sujet âgé	X			X			X								
22	L'action du pédicure-podologue dans le parcours de soin du patient en oncologie : diagnostic, traitement et prescription	X		X										X		
23	Rôle de l'ambulancier dans la prise en charge sanitaire de patient atteint d'une pathologie cancéreuse	X	X	X				X	X	X						X
24	Les plates cancéreuses : prise en charge globale et utilisation des pansements		X					X	X	X						
25	Prise en charge et suivi d'un patient ayant une pathologie oncologique	X						X	X	X						
26	La consultation d'annonce paramédicale : entretien d'accompagnement du patient et de ses proches	X						X	X	X					X	
27	Utilisation des cathéters veineux centraux de longue durée : CCJ et PICC			X				X	X	X						
28	Prise en charge d'un patient en unité d'Oncologie Médicale	X	X					X	X	X						
29	Actualités pour la pratique des Infirmières en Pratique Avancée en Oncologie	X						X								
30	La place du pharmacien au sein du parcours de soins des patients traités par anticancéreux oraux		X	X		X										
31	Diagnostic du cancer de la prostate en médecine nucléaire et traitements associés	X													X	
32	Manipulation des voies veineuses centrales en secteur d'imagerie	X													X	
33	Prise en charge globale d'une patiente atteinte d'un cancer du sein et d'un lymphoedème secondaire	X											X			
34	Psychologie et cancer : la relation soignant-soigné lors de la prise en charge par le kinésithérapeute			X									X			
35	Soins palliatifs : Soins et accompagnement des personnes gravement malades ou en fin de vie		X					X	X	X	X	X	X		X	
36	Prévenir la dénutrition et adapter la prise en charge nutritionnelle chez le patient atteint de cancer tout au long de son parcours de soins			X								X				
37	Rôle des soignants dans la prise en charge nutritionnelle en cancérologie		X					X	X	X						
38	Prise en charge nutritionnelle en Oncologie	X			X			X	X	X						
39	Psychiatrie et cancer		X	X	X		X	X	X	X					X	
40	Sensibilisation à la santé sexuelle en oncologie			X	X		X	X	X	X			X		X	
41	Le toucher massage dans la relation aux soins			X			X	X	X	X					X	
42	Aide à la décision médicale dans les cas complexes par les consultations simulées d'éthique clinique			X	X		X	X	X	X	X		X		X	

LA MISSION D'ENSEIGNEMENT DES CENTRES DE LUTTE CONTRE LE CANCER

Les Centres de Lutte Contre le Cancer (CLCC) ont reçu un statut d'établissement de santé par une Ordonnance du Général de Gaulle le 1er Octobre 1945.

Ce sont aujourd'hui des Établissements de Santé Privés d'Intérêt Collectif (ESPIC), à but non lucratif et de caractère hospitalo-universitaire qui doivent répondre à 4 missions principales :



À travers leurs Organismes de formation, qui partagent la même appellation **HECTOR** (Haute École en Cancérologie des Territoires Ouest Région), les CLCC Institut de Cancérologie de l'Ouest et Centre Eugène Marquis déploient une offre d'enseignements et de formations délivrés par les professionnels de santé de leurs établissements, répondants aux attentes des professionnels de santé de la région, voire au-delà.



Cette transmission de savoirs en cancérologie concerne la prise en charge du cancer, les techniques et innovations thérapeutiques en lien avec les savoirs spécifiques des CLCC, dans le domaine de la coordination des parcours, « du prendre soin » et des soins oncologiques de support.

Elle vise les étudiants en santé, le personnel des CLCC, les professionnels des établissements extérieurs dans le cadre de partenariats et réseaux de soins et les professionnels participant à la prise en charge du patient à domicile (médecins, pharmaciens, paramédicaux libéraux).

Le périmètre des actions de formation concerne :

- L'enseignement facultaire,
- La formation initiale des paramédicaux et le tutorat,
- La formation continue des professionnels.

Les formations sont dispensées par des professionnels de santé, salariés des CLCC ou experts reconnus, qui mettent leurs connaissances, leurs savoir-faire et savoir-être ainsi que leur expérience en cancérologie à disposition d'HECTOR Bretagne - Pays de La Loire et de ses apprenants. Ces formations abordent des sujets liés principalement à la prise en charge des patients atteints d'un cancer et tiennent également compte de la maîtrise des évolutions technologiques, des progrès thérapeutiques et de l'analyse des besoins des professionnels.



L'Institut de Cancérologie de l'Ouest (ICO) a accueilli en 2021, 47 767 patients sur ses deux établissements dans les Pays de la Loire : Angers (49 - siège social) et Saint-Herblain (44).

Un centre expert

Spécialisés en cancérologie, les professionnels de l'ICO accompagnent les patients à toutes les étapes de leur parcours de soins de manière personnalisée, innovante et multidisciplinaire. Du diagnostic rapide à la chirurgie, la chimiothérapie, la radiothérapie, la prise en charge s'étend également aux soins de support, très développés dans l'établissement.

L'Institut de Cancérologie de l'Ouest est aujourd'hui un centre de référence régionale, nationale et internationale.

Depuis sa création, les missions de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest se sont largement étoffées notamment en matière d'enseignement et de formation professionnelle continue. Afin de donner un cadre légal aux premières formations sur la chimiothérapie, destinées aux infirmières libérales, l'Organisme de Formation a été créé et a obtenu son premier numéro d'activité auprès du Préfet de Région Pays de la Loire le 30 novembre 1990 : 52 44 01469 44.



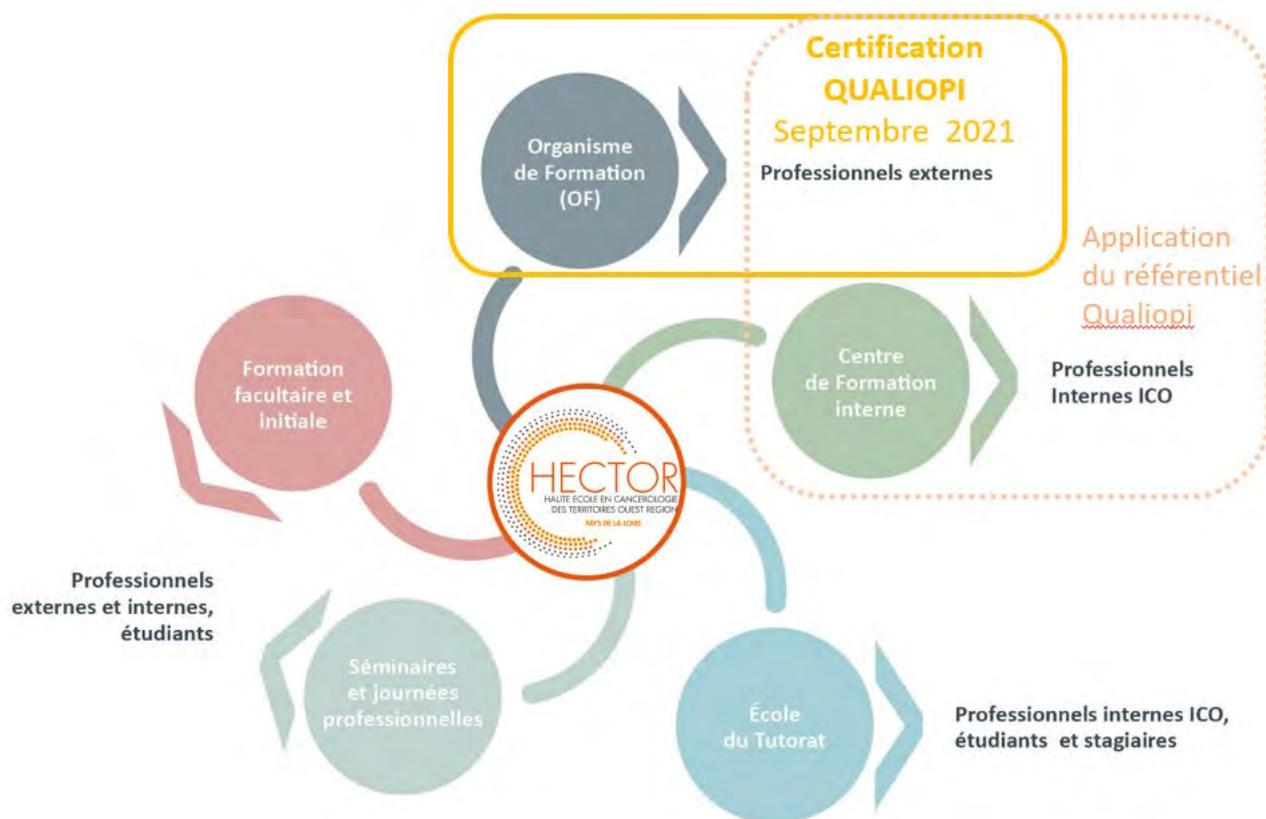
ICO site Angers

ICO site Saint-Herblain



L'Organisme de Formation de l'ICO est un des 5 axes d'activités d'HECTOR (Haute École en Cancérologie des Territoires Ouest Région) qui promeut la formation selon :

1. La Formation continue interne des paramédicaux ICO en lien avec le service des Ressources Humaines,
2. La Formation continue externe pour tous les professionnels de santé externes intervenant dans le parcours de soin des patients atteints de cancer,
3. L'École du tutorat
4. La Formation facultaire et initiale
5. Les Séminaires et Journées scientifiques et médicales.



Nos références qualité

Depuis juillet 2017, l'Organisme de Formation est **référéncé dans le DATADOCK sous le numéro 0001415** et inscrit sur les catalogues de référence des financeurs.

Depuis 2017, l'Organisme de Formation est habilité par l'ANDPC en tant qu'Organisme de Développement Professionnel Continu N° 1223. Les programmes de DPC sont identifiables grâce au logo ci-dessous.

En septembre 2021, l'Organisme de Formation a obtenu la **Certification QUALIOPi**, résultat d'un engagement de toute son équipe pour la qualité des prestations qui vous sont délivrées.



CODE APE : 8610Z Activités hospitalières

N° SIRET : 53225430700038

Déclaration d'Activité enregistrée sous le n°52 49 02700 49

Organisme habilité à dispenser des programmes de DPC pour toutes les formations paramédicales et médicales – Référence ODPC : 1223

Organisme Datadocké sous le numéro 0001415

Organisme Qualiopé depuis septembre 2021 pour les actions de formation

Nos formateurs

En 2022, 84 professionnels de l'ICO se sont impliqués dans la transmission de leurs compétences auprès de 172 apprenants libéraux, salariés ICO et salariés d'établissements extérieurs, dispensant 50 jours de formation professionnelle continue pour 25 sessions de formation.

Nos indicateurs qualité

De janvier à septembre 2022, d'après les questionnaires d'évaluation remis par 152 apprenants, nous avons mesuré les indicateurs qualité sur 12 sessions de formation :

4,66/5



Satisfaction globale
(Réaction)

79,6%



Atteinte totale des objectifs
pédagogiques (Apprentissage)

L'équipe HECTOR Pays de la Loire

Dr Véronique BARBAROT

Responsable opérationnelle ICO
HECTOR Pays de la Loire

Dr Frédéric BIGOT

Référent médical Angers
HECTOR Pays de la Loire

Brigitte LEMARQUAND*

Responsable formation ICO
HECTOR Pays de la Loire

Sylvie CARTON*

Coordinatrice formation ICO
HECTOR Pays de la Loire

**Correspondantes accessibilité, compensation et handicap*

LE CENTRE EUGÈNE MARQUIS ET HECTOR



L'expertise en Cancérologie

Pionnier¹ dans le traitement du cancer qui est sa raison d'être, le Centre Eugène Marquis (CEM) de Rennes a été fondé à Rennes en 1923 sur l'initiative du Professeur Eugène Marquis qui dirigea l'établissement durant 25 ans. Il accompagne les patients atteints de cancer venus de toute la région Bretagne depuis près de 100 ans.

Principal maillon de la cancérologie en région Bretagne, le Centre Eugène Marquis est l'un des 18 Centres de Lutte Contre le Cancer (CLCC) implantés en France, le seul breton.

Par convention avec le CHU et la Faculté de Médecine, le Centre Eugène Marquis accueille les disciplines universitaires d'oncologie médicale, de radiothérapie, d'imagerie médicale et de médecine nucléaire. Il assure des missions de soins, d'enseignement, de recherche et de prévention.



Être pris en charge par le Centre Eugène Marquis, c'est donc avoir la garantie de bénéficier des équipements et des protocoles médicaux les plus performants de la région.

Le Centre Eugène Marquis a pour valeurs :

- L'engagement à l'équité et à la non-discrimination,
- Le respect des valeurs humaines et de l'éthique soignante,
- Le professionnalisme et la confidentialité.

¹ Extrait de la présentation du Professeur De Crevoisier ([Présentation du Centre Eugène Marquis - Centre Eugène Marquis \(centre-eugene-marquis.fr\)](http://centre-eugene-marquis.fr))

Le Centre Eugène Marquis s'inscrit dans la formation à plusieurs niveaux :

1. Lieu de formation pour les étudiants de nombreux domaines (médecine, pharmacie, chirurgie, radiothérapie, radiologie, infirmier, aide-soignant, administratif, recherche...),
2. La Formation continue interne pour le personnel du Centre Eugène Marquis en lien avec le service des Ressources Humaines,
3. La Formation continue externe pour tous les professionnels de santé externes intervenant dans le parcours de soin des patients atteints de cancer,
4. Les Séminaires et Journées scientifiques et médicales.

Le personnel participe également à de nombreux congrès, contribuant ainsi à l'évolution et aux partages des pratiques

La formation externe au Centre Eugène Marquis

Créé en 1992, l'Institut de Formation du Centre Eugène Marquis, nommé IFOREM avait comme premières missions de « promouvoir des actions de formation, d'information, d'audit et de conseil et d'évaluation pour permettre au personnel des structures de soins de maîtriser les évolutions des secteurs sanitaires et sociaux »
(Extrait des statuts de l'association IFOREM créé le 30/12/1992).

En janvier 2023, IFOREM devient **HECTOR Bretagne**, dans une volonté de dynamiser et enrichir son offre de formation et de s'associer à HECTOR Pays de La Loire pour mutualiser et développer ensemble une plus grande variété de formation, répondant au plus près aux besoins des professionnels intervenant dans le parcours de soins des patients.

HECTOR Bretagne a su s'adapter à l'évolution des pratiques et réorienter son activité pour se centrer sur la formation externe.

Son offre de formation se fait l'écho d'expertises professionnelles, d'un savoir-faire et de pratiques innovantes et ce, dans son domaine de prédilection, la cancérologie. Le socle de l'organisme de formation est un engagement pour un « prendre soin » de qualité et une démarche pédagogique humaine et respectueuse, évolutive et dynamique ; basée sur les partages, les échanges et le pragmatisme.

HECTOR Bretagne s'appuie sur les valeurs d'UNICANCER qui sont l'excellence, l'innovation, l'humain avant tout et la solidarité pour construire son programme de formation.

Transmettre pour :

- ➔ Améliorer la prise en charge des patients de cancérologie :
 - ✓ Sécuriser leur parcours de soins en édifiant un maillage de soignants formés,
 - ✓ Favoriser les échanges entre les professionnels d'établissement de santé ou de la ville,
 - ✓ Valoriser les compétences de chacun, dans un souci de complémentarité,
 - ✓ Mettre en commun les savoirs des professionnels qui interviennent après de la personne soignée, qu'ils soient d'une structure de soins ou libéraux.
- ➔ Répondre aux besoins des professionnels pour :
 - ✓ Mieux comprendre les pathologies,
 - ✓ Identifier les besoins, les traitements, les ressources, les réseaux, les parcours de soins,
 - ✓ Bâtir un maillage entre les professionnels pour sécuriser le parcours de soins,
 - ✓ Placer le patient au cœur des priorités,
 - ✓ Renforcer l'offre de soins pluridisciplinaire.

Nos références qualité

L'Organisme de Formation a pour **numéro d'activité le n°53351088535**. L'Organisme de Formation est **référéncé DATADOCK sous le n° 0087762** et inscrit sur les catalogues de référence des financeurs.

L'Organisme de Formation est habilité par l'ANDPC en tant qu'Organisme de Développement Professionnel Continu N° 1956.

En novembre 2021, l'Organisme de Formation a obtenu la **Certification QUALIOPi**, résultat d'un engagement de toute son équipe pour la qualité des prestations qui vous sont délivrées.



REPUBLIQUE FRANÇAISE

La certification qualité a été délivrée au titre de la catégorie : **Actions de formation**

CODE APE : 8610Z Activités hospitalières

N° SIRET : 7777391600011

Déclaration d'Activité enregistrée sous le n°53351088535

Organisme habilité à dispenser des programmes de DPC pour toutes les formations paramédicales et médicales – Référence ODPC : 1956

Organisme Datadocké sous le numéro 0087762

Organisme Qualiopé depuis novembre 2021 pour les actions de formation n°2012_CN_02764-V.1

Nos formateurs

En 2022, 89 professionnels se sont impliqués dans la transmission de leurs compétences auprès de 150 apprenants libéraux ou salariés du CEM et d'établissements extérieurs, dispensant 18 jours de formation professionnelle continue pour 13 sessions de formation.

Nos indicateurs qualité (sur un panel de 8 formations réalisées à la date du 10/10/2022)

4,75/5



Satisfaction globale
(Réaction)

83%



Atteinte totale des objectifs pédagogiques (Apprentissage)

L'équipe d'HECTOR Bretagne

Pascal Briot
Directeur Général Adjoint
Responsable
de l'organisme de formation

Frédérique Lebrun
Cadre de santé
Gestion et coordination
de l'organisme de formation
**Correspondante accessibilité,
compensation et handicap**

Pr Julien Edeline
Réfèrent médical
de l'organisme de formation

INFORMATIONS PRATIQUES



1. ACCUEIL DE PERSONNE EN SITUATION DE HANDICAP

Nos formations sont accessibles aux personnes pouvant rencontrer des difficultés dans leur apprentissage : troubles de l'attention ou de l'apprentissage, problèmes ou handicaps psychiques, cognitifs, visuels, de l'audition ou moteur, maladies invalidantes... Les formateurs sont sensibilisés à l'intégration de tous les apprenants au sein du groupe de formation, dans des conditions optimum d'accueil et d'accompagnement, et ce, tout au long de la formation. **En fonction de votre situation, un accompagnement spécifique sera prévu avec vous, en conservant votre anonymat si vous le souhaitez.**

Vous avez un besoin ? Merci de contacter en amont de la session les correspondantes accessibilité, compensation et handicap de l'organisme de formation pour préparer au mieux votre venue. Un questionnaire d'évaluation de vos besoins est disponible sur les sites internet HECTOR.

2. MODALITES D'INSCRIPTION

1. **Pré-inscription** : Nous vous conseillons d'effectuer une pré-réservation par téléphone ou par email selon le site de la formation :

➔ **HECTOR Pays de La Loire - site Angers**

Brigitte LEMARQUAND

Par téléphone : 02 41 35 29 21 / Email : hector-paysdelaloire@ico.unicancer.fr

➔ **HECTOR Pays de La Loire - site Saint-Herblain**

Sylvie CARTON

Par téléphone : 02 40 67 99 26 / Email : hector-paysdelaloire@ico.unicancer.fr

➔ **HECTOR Bretagne - site Rennes**

Frédérique LEBRUN

Par téléphone : 02 99 25 44 26 / Email : hector-bretagne@rennes.unicancer.fr

2. **Inscription définitive**

- ➔ **Si vous êtes libéral(e)** : bulletin d'inscription dûment complété et signé à nous retourner, accompagné de votre règlement pour valider votre inscription.
- ➔ **Si vous êtes salarié(e)** dans un établissement : bulletin d'inscription à nous retourner (signé par votre employeur) ou par mail émis du service des ressources humaines notifiant la prise en charge de votre formation par votre employeur. Une facture vous sera envoyée après service fait.

Institut de Cancérologie de l'Ouest

Formation HECTOR Pays de La Loire

Brigitte LEMARQUAND

15 rue André Boquel

CS 10059

49055 ANGERS CEDEX 2

Institut de Cancérologie de l'Ouest

Formation HECTOR Pays de La Loire

Sylvie CARTON

Bd Jacques Monod

44805 ST HERBLAIN CEDEX

Centre Eugène Marquis

Formation HECTOR Bretagne

Frédérique LEBRUN

Avenue de la Bataille Flandres Dunkerque

CS 44229

35042 RENNES CEDEX

3. **Une convention de formation** (pour les commanditaires) ou **un contrat de formation** (pour les libéraux) vous sera envoyé pour confirmer l'inscription.
4. **La convocation** accompagnée du **programme détaillé**, du règlement intérieur et du **questionnaire de recueil des attentes** de l'apprenant et les informations pratiques vous seront transmises environ 1 mois avant le début de la session.
5. **Délais d'inscription** : Les inscriptions sont possibles jusqu'à 15 jours ouvrés avant la session. Pour toute information complémentaire, nous vous invitons à consulter :
 - ➔ le site internet de l'ICO : www.institut-cancerologie-ouest.com/les-formations-lico
 - ➔ le site internet du CEM : [www.centre-eugene-marquis.fr/professionnels-de-sante/HECTOR Bretagne/](http://www.centre-eugene-marquis.fr/professionnels-de-sante/HECTOR_Bretagne/) (IFOREM, jusqu'en 2023).

3. RAPPEL DPC

L'obligation de DPC est individuelle et triennale. Elle concerne l'ensemble des professionnels de santé en France, tous modes d'exercices confondus.

Pour remplir votre obligation de DPC, vous devez vous inscrire et participer à au moins un programme de DPC tous les 3 ans, quelle que soit la durée de ce programme.

Tous les programmes sont accessibles sur le site de l'Agence Nationale du Développement Professionnel Continu www.agencedpc.fr :

- ➔ N° de référence ANDPC de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest : **1223**
- ➔ N° de référence ANDPC du Centre Eugène Marquis : **1956**

Depuis le 1er juillet 2021, les professionnels de santé doivent avoir un compte sur le site [agencedpc.fr](http://www.agencedpc.fr) pour s'inscrire à une action de DPC.

Tous les professionnels de santé qui disposent déjà d'un compte sur <https://www.mondpc.fr> sont invités à activer leur compte sur leur nouvel espace professionnel avant toute inscription : <https://www.agencedpc.fr/professionnel/>

Outre que ce nouveau compte leur permet d'avoir accès au document de traçabilité nécessaire pour rendre compte de leur obligation à leur instance de contrôle, il est adossé aux tableaux ordinaux ou aux données du fichier ADELI gérées par les ARS et permet à l'Agence de s'assurer de leur identité, de leurs données d'exercice et de leur éligibilité à son financement en amont des inscriptions. Ces comptes sont strictement personnels et il n'appartient pas aux ODPC de les créer ni d'y avoir accès.

Comment s'inscrire à un programme de DPC ?

- ➔ **J'exerce en libéral :**
 - ✓ Créez votre compte personnel sur <https://www.agencedpc.fr/professionnel/>
 - ✓ Recherchez votre programme via le moteur de recherche
 - ✓ Inscrivez-vous directement à une session du programme en ligne depuis votre espace personnel
 - ✓ Si vous pré-réservez votre inscription à un programme DPC directement auprès de notre centre de formation, vous devrez le déclarer également via votre espace personnel
 - ✓ Votre DPC est pris en charge par l'ANDPC, dans la limite du montant de votre forfait annuel.
- ➔ **J'exerce en tant qu'hospitalier ou autre salarié...**
 - ✓ Consultez les programmes de DPC disponibles et rapprochez-vous de votre employeur pour la prise en charge.

4. CONDITIONS GENERALES DE SERVICE ET TARIFS

Dès votre inscription réalisée telle que décrite ci-dessus, vous recevrez une **convention de formation** (pour les commanditaires) ou **un contrat de formation** (pour les libéraux), adressée par l'Organisme de Formation HECTOR Bretagne ou HECTOR Pays de La Loire, précisant les modalités de participation ainsi que les conditions générales de vente.

Environ 1 mois avant la session, les **convocations sont envoyées accompagnées du programme détaillé, d'un questionnaire de recueil des attentes des apprenants**, du livret d'accueil et du règlement intérieur applicable aux apprenants.

À l'issue de la session,

- ✓ **Un certificat de réalisation de formation** est délivré au participant,
- ✓ Pour les programmes de DPC validés, une attestation de participation à un programme de DPC est envoyée au participant et au service de formation continue,
- ✓ Le duplicata du certificat de réalisation de formation est envoyé au service de formation continue du commanditaire, accompagné de la facture.

4.1. Cas particulier des professionnels libéraux

Dès l'inscription écrite, les professionnels libéraux sont tenus d'envoyer un chèque du montant total de la formation qui sera encaissé à la fin de la session. Une facture acquittée sera établie, soit du montant total de la formation, soit du montant restant dû après prise en charge par l'ANDPC.

4.2. Les formations en inter (réalisées au sein de l'Organisme de Formation)

Toute pré-inscription par téléphone doit faire l'objet d'une confirmation par écrit.

Il est possible de réserver plusieurs places dans l'attente de l'identité définitive des apprenants.

La convention de formation doit nous être retournée dûment signée et tamponnée au moins 2 semaines avant le début de la session.

4.3. Formation en intra sur mesure (réalisées au sein de l'établissement commanditaire)

Nous sommes à votre disposition pour étudier toute demande de formation en intra après recensement de vos besoins et attentes spécifiques. Une formation en intra requiert un minimum de 12 personnes.

4.4. Conditions d'annulation

- Tout désistement devra nous être signalé par écrit.
- Toute annulation par le demandeur doit être communiquée à HECTOR par écrit deux semaines avant le début du stage. Si cette procédure n'est pas appliquée et si le stagiaire ne se présente pas, le stage sera facturé intégralement au demandeur.
- HECTOR se réserve le droit de supprimer ou de reporter une session en cas de force majeure ou si le nombre de participants est insuffisant. Les demandeurs en seront immédiatement informés par écrit (mail).
- Toute session entamée est due dans son intégralité et fera l'objet d'une facturation.
- Un apprenant initialement inscrit peut être remplacé par un autre à la demande de l'établissement commanditaire, sous conditions que celui-ci ait les mêmes besoins en formation et réponde aux prérequis.
- L'Organisme de Formation se réserve le droit d'annuler une action de formation prévue, dans un délai de 2 semaines avant le début de la session dans le cas où il y aurait moins de 8 apprenants.

4.5. Confidentialité, données personnelles

Les informations recueillies (telles que nom ; fonction ; coordonnées ; qualifications ...) concernant le commanditaire / l'apprenant font l'objet d'un traitement informatique destiné à enregistrer l'inscription, conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données dit « RGPD ».

Les personnes pouvant avoir accès à ces données sont dûment habilitées par l'Organisme de formation. Les données seront conservées pendant une durée conforme à la réglementation. À l'issue de cette durée, les données seront archivées de manière sécurisée ou supprimées.

Le commanditaire / l'apprenant bénéficie d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'un droit à l'effacement, à la portabilité, au refus du profilage et à la limitation des informations qui le concernent, qu'il peut exercer en s'adressant au Délégué à la Protection des Données :

- **Institut de Cancérologie de l'Ouest** - Délégué à la Protection des Données - 15, rue André Boquel - CS 10059 - 49055 Angers cedex 02, ou delegue.protection.donnees@ico.unicancer.fr
- **Centre Eugène Marquis** - Délégué à la Protection des Données - Avenue de la Bataille Flandres Dunkerque - CS 44229 -35042 RENNES CEDEX ou rgpd@rennes.unicancer.fr.

Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant. Dans le cas où le commanditaire / l'apprenant considère que ses droits à la protection des données n'ont pas été respectés, il pourra saisir l'autorité de contrôle : la CNIL (<https://www.cnil.fr/fr/plaintes>).

De même, les informations partagées pendant la formation à caractère privée ou toute autre information sur les établissements, patients, etc. doivent rester confidentielles au sein du groupe et ne pas être divulguées dans un autre contexte.

4.6. Plate-forme LMS de l'OF

Les documents pédagogiques des sessions de formations sont hébergés sur la plateforme LMS de l'Organisme de Formation. Ces documents sont mis à disposition des apprenants qui, pour y accéder, doivent s'identifier grâce aux identifiants de connexions reçus par email lors de leur inscription.

(En projet pour HECTOR Bretagne : les supports sont remis sur une clé USB dans l'attente du déploiement).

4.7. Responsabilité et force majeure

L'Organisme de Formation ne pourra être tenu responsable à l'égard de ses commanditaires ou de ses apprenants en cas d'inexécution de ses obligations résultant d'un événement fortuit ou de force majeure.

Sont ici considérés comme cas fortuits ou de force majeure, outre ceux habituellement reconnus par la jurisprudence : la maladie ou l'accident d'un intervenant ou d'un responsable pédagogique, les grèves ou conflits sociaux externes à l'Organisme de formation, les désastres naturels, les incendies, l'interruption des télécommunications, de l'approvisionnement en énergie, ou des transports de tout type, ou toute autre circonstance échappant au contrôle raisonnable de l'Organisme de formation.

4.8. Propriété intellectuelle

L'ensemble des contenus et supports pédagogiques quelle qu'en soit la forme (papier, électronique, numérique) utilisés par l'Organisme de Formation pour assurer les formations ou remis aux apprenants constituent des œuvres originales et à ce titre sont protégées par la propriété intellectuelle.

Le commanditaire et l'apprenant s'interdisent d'utiliser, transmettre, reproduire, exploiter ou transformer tout ou partie de ces documents, sans un accord exprès de l'Organisme de Formation.

Cette interdiction porte, en particulier, sur toute utilisation faite par le commanditaire et l'apprenant en vue de l'animation de formations.

4.9. Cas de différend

Le présent accord est régi par le droit français. Si une contestation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, il sera porté devant les tribunaux compétents.

4.10. Tarifs des actions de formations

Nos tarifs varient selon la durée des actions de formations, en fonction du statut de l'apprenant et de la nature de l'action de formation.

Ils sont indiqués dans le catalogue des formations à chaque description de formation.

Nos prix comprennent :

- ➔ Les frais d'enseignement,
- ➔ Les pauses et déjeuners organisés sur place (sauf cas particuliers),
- ➔ Les frais de gestion,
- ➔ Les frais de fonctionnement.

Les tarifs sont établis en euros nets/personne selon « l'exonération de TVA, article 259B du CGI ». Le règlement sera à effectuer dès réception de la facture.

Grille tarifaire 2023	
Formations paramédicales et médicales	
Formation d'une durée de 1 jour	300 euros
Formation d'une durée de 2 jours	500 euros
Formation d'une durée de 2.5 jours	700 euros
Formation d'une durée de 3 jours (à l'exception de 2 formations à 850 euros)	800 euros
Formation d'une durée de 4 jours	900 euros
Formation d'une durée de 5 jours	1000 euros
Formation d'une durée de 6 jours	1100 euros

5. PLAN D'ACCÈS

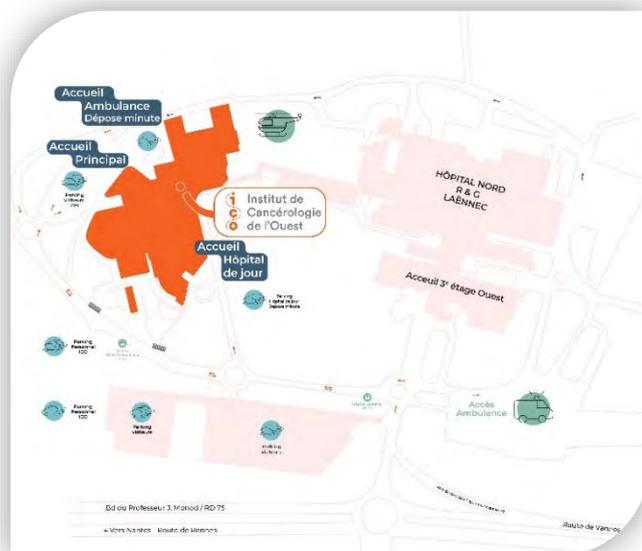
Plan d'accès à l'Institut de Cancérologie, site Saint-Herblain

Boulevard Jacques Monod - 44805 Saint-Herblain / Tél. Standard : 02 40 67 99 00



En voiture :

Sur le périphérique nantais ouest, sortir à la porte n°33 (porte d'Armor) et suivre la direction : « Hôpital Nord – Laënnec ». Temps de trajet centre-ville/ICO : 40 min



En bus et tramway :

Prendre la ligne n° 1 du tramway direction "François Mitterrand" jusqu'au terminus, puis prendre le bus n° 93 direction "Hôpital Laënnec" et descendre à l'arrêt « Centre R. Gauducheau ». Temps de trajet centre-ville/ICO : 50 mn

Site à consulter : <https://www.tan.fr/>

Plan d'accès à l'Institut de Cancérologie, site Angers

15 rue André Boquel - 49055 Angers
Tél. Standard : 02 41 35 27 00

En voiture :

Suivre Angers Centre. Prendre la rue Larrey pour aller jusqu'au CHU. Continuer tout droit par la promenade de Reculée et tourner la première rue à gauche, rue Boquel.

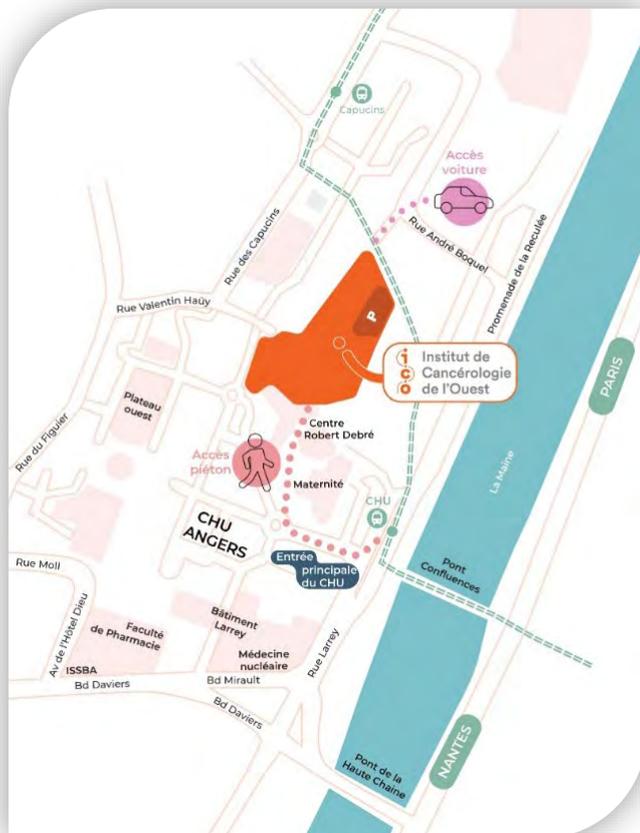
Temps de trajet centre-ville/ICO : 10 mn

En tramway ou en bus :

Depuis la gare, prendre le tramway ligne A (direction Avrillé-Ardenne) et s'arrêter à CHU-Hôpital puis continuer à pied le long de la ligne de tramway jusqu'à voir l'ICO à gauche, ou bien prendre le bus n°8 « CHU-Hôpital » jusqu'au terminus et finir à pied de la même façon.

Site à consulter :

<https://tramway.angersloiremetropole.fr/>



Plan d'accès au Centre Eugènes Marquis, site Rennes

Avenue de la Bataille Flandres-Dunkerque - 35042 RENNES CEDEX
Tél. Standard : 02 99 25 30 00

En voiture :

Le nombre de places de parking étant très limité, le Centre Eugène Marquis déconseille ce mode de transport. Le parking dispose de places pour personne en situation de handicap et d'un parking à vélosransports :

Bus : Arrêt « Anatole France » ou « Villejean Université »

Train : Ligne Rennes-St Malo - arrêt station Pontchaillou



La "Navette Plus" est transport gratuit mis à votre disposition à la sortie du métro Pontchaillou. Sur simple demande, elle vous amène sur votre lieu de rendez-vous entre 7h30 et 18h30. Voir vidéo de présentation de la « Navette Plus » www.youtube.com/watch?v=dUNril-yXlg

6. MÉTHODES PÉDAGOGIQUES ET MÉTHODES D'ÉVALUATION

Afin de favoriser l'apprentissage, le nombre d'apprenants est limité à 20 par session (sauf cas particuliers où ce nombre peut être inférieur).

Les règles de base sont de favoriser les échanges en permettant aux apprenants de faire part de leur expérience et d'alterner les séquences théoriques et pratiques (sous forme d'exercices, mises en situation, jeux pédagogiques, etc...). Les documents pédagogiques sont remis à chaque participant, soit via la plateforme LMS, soit imprimés, soit sur clé USB.

Selon les formations et le public (profils et attentes), le formateur utilisera au choix les méthodes pédagogiques suivantes :

Affirmative / Expositive	Cours en ligne, PowerPoint, vidéos, tutoriels
Démonstrative	Vidéos, tutoriels, démonstration
Interrogative / Participative	Cas clinique, partage d'expérience
Active	Étude de cas, jeux de rôle, simulation, jeux pédagogiques...

Les acquis sont évalués par oral et/ou écrit (étude de cas, questionnaires...) tout au long et/ou en fin de formation.

Nous utilisons parfois des outils digitaux pour faciliter et rendre plus ludique les moments d'évaluation (recueil de vos attentes, évaluation des acquis en fin de formation).

Pour les évaluations, les formateurs respectent les 4 formes à savoir :

Évaluation diagnostic	Questionnaire en amont, quizz pré-test des connaissances
Évaluation formative	QCM, échanges, sondage, feedback, activités ludiques (classement, priorisation, matrice, tableau, métaphore, challenge, nuage de mot, jeux de la balle...)
Évaluation sommative	Quizz post-test des connaissances
Bilan	Questionnaire d'impact sur les pratiques professionnelles. Une attestation de fin de formation est délivrée à chaque participant.

Immunothérapie et sujet âgé

Programme DPC
En cours

Durée : 1 jour - vendredi 20 janvier 2023

Objectifs opérationnels :

Renforcer la continuité et la sécurité de la prise en charge des patients âgés traités par immunothérapie, sur tout leur parcours de soins, quel que soit leur lieu de prise en charge, en tenant compte de ses fragilités gériatriques et sa pathologie.

Programme :

- ✓ Immunothérapie et sujet âgé
- ✓ Immunothérapie et traitement du cancer
- ✓ Gestion des toxicités de l'immunothérapie
- ✓ Cas clinique UROLOGIE
- ✓ Cas clinique PNEUMOLOGIE
- ✓ Cas cliniques DERMATOLOGIE

Formation proposée en partenariat avec :



Objectifs pédagogiques et méthodes :

- ➔ Présenter les différentes immunothérapies disponibles, leur mode d'action et leur spécificité
- ➔ Repérer les points de vigilance liés à la prescription de ces traitements
- ➔ Prévenir et gérer les effets secondaires de ces traitements
- ➔ Renforcer la coordination des équipes de soins primaires pour sécuriser le parcours de soin
- ➔ Analyse et cas cliniques autour de la prise en charge d'une personne âgée traitée en immunothérapie
- ➔ Échanges sur les actualités sur la prise en charge oncologique de la personne âgée

Cette session associe les méthodes expositives à partir de diaporamas et participatives avec des mises en situation pratiques, des études de cas cliniques, des échanges entre praticiens sur les pratiques de chacun et des analyses des difficultés rencontrées et échanges de bonnes pratiques.

Intervenants : Équipe pluridisciplinaire du CEM : oncologues, et du CHU de Rennes

Public : Médecins généralistes ou spécialisés en gériatrie, libéraux ou hospitaliers, infirmières en pratique avancée libérales ou hospitalières, infirmières en oncogériatrie

Prérequis : Pratique en lien avec l'oncogériatrie - venir avec cas cliniques : URO - PNEUMO - DERMATOLOGIE

Capacité du groupe : Groupe limité à 20 participants – minimum : 8

Type de formation : Inter - présentiel

Lieu : Centre Eugène Marquis - Rennes

Tarif et financement : 300 euros - déjeuner inclus – dossier déposé sur le site de l'ANDPC

Taux de satisfaction globale : ce nouveau programme n'a pas encore été évalué.

Contact Site Rennes

Frédérique LEBRUN – Tél. 02 99 25 44 26
hector-bretagne@rennes.unicancer.fr

L'action du pédicure-podologue dans le parcours de soin du patient en oncologie : diagnostic, traitement et prescription

Programme
DPC

Durée : 2 jours

- ➔ **Session HECTOR Bretagne** : vendredi 10 et samedi 11 mars 2023
- ➔ **Session HECTOR Pays de la Loire - Site Saint-Herblain** : lundi 11 et mardi 12 décembre 2023

Objectifs opérationnels :

Au terme de cette formation, les pédicures-podologues seront capables de proposer une prise en charge podologique spécifique aux personnes porteurs d'une pathologie cancéreuse

Programme :

- ✓ Généralités sur le cancer : épidémiologie, biologie
- ✓ Prise en charge chirurgicale
- ✓ Prise en charge en radiothérapie
- ✓ Prise en charge en oncologie médicale
- ✓ Les soins supports dans le prise en charge globale et pluridisciplinaire du patient
- ✓ Communication avec le patient
- ✓ Toxicités des traitements et syndrome main pied

Objectifs pédagogiques et méthodes :

- ➔ Comprendre les spécificités du parcours de soin de l'annonce jusqu'à l'après-cancer et de la prise en charge globale
- ➔ Améliorer la communication entre professionnels et avec le patient pour une meilleure pertinence des soins
- ➔ Acquérir les connaissances nécessaires au diagnostic et au traitement des effets indésirables sur la peau, les phanères et les extrémités distales des traitements des cancers qui évoluent et souvent se complexifient
- ➔ Savoir identifier et diagnostiquer les toxicités cutanées, unguéales dans le cas des traitements anticancéreux
- ➔ Concevoir un plan de traitement et de soin

Cette session associe les méthodes expositives (exposés théoriques, temps dédié), démonstratives (film à visée pédagogique) et participatives (étude de cas cliniques, jeux questions/réponses, échange d'expériences, temps dédié, travaux de groupe).

Évaluation : Questionnaire, QCM

Public : Pédicures-podologues

Prérequis : DE pédicurie-podologie

Capacité du groupe : Groupe limité à 20 participant – minimum : 8

Type de formation : Inter - présentiel

HECTOR Bretagne

Dates : vendredi 10 et samedi 11 mars 2023

Intervenants : Équipe pluridisciplinaire du CEM : oncologues, radiothérapeutes, chirurgiens, cadre de santé, Monica DINULESCU, praticien Hospitalier dans le service de Dermatologie CHU de Rennes, Sklaerenn COURSELAUD- RAPINEL, pédicure-podologue libérale

Tarif et financement : 580 euros - déjeuner inclus – dossier déposé sur le site de l'ANDPC

Taux de satisfaction globale : 3.90 / 4 - formation réalisée en 2022 - Contenu de la formation : note de 4/4

Lieux :

Premier jour :
Centre Eugène Marquis
Av. de la Bataille Flandres Dunkerque
35000 RENNES

Deuxième jour :
IFPEK
12 rue Jean-Louis Bertrand
35000 RENNES

Contact Site Rennes

Frédérique LEBRUN – Tél. 02 99 25 44 26
hector-bretagne@rennes.unicancer.fr

HECTOR Pays de la Loire

Dates : lundi 11 et mardi 12 décembre 2023

Intervenants : Équipe pluridisciplinaire de l'ICO : oncologues, radiothérapeutes, chirurgiens, cadre de santé, dermatologue - Pédicure-podologue libérale

Lieu : Institut de Cancérologie de l'Ouest - Bd Jacques Monod 44800 SAINT-HERBLAIN

Tarif : 580 euros - déjeuner inclus

Taux de satisfaction globale : *ce nouveau programme n'a pas encore été évalué*

Contact Site Saint-Herblain

Sylvie CARTON - Tel. 02 40 67 99 26
hector-paysdelaloire@ico.unicancer.fr

Session 2024 : à Angers

**Formation
proposée en
partenariat avec :**



Rôle de l'ambulancier dans la prise en charge sanitaire de patient atteint d'une pathologie cancéreuse

Durée : 1 jour

- ➔ Session HECTOR Bretagne : jeudi 23 mars 2023
- ➔ Session HECTOR Pays de la Loire - Site Saint-Herblain : jeudi 28 septembre 2023
- ➔ Session HECTOR Pays de la Loire - Site Angers : jeudi 23 novembre 2023

Objectif opérationnel :

À l'issue de la formation, l'ambulancier ou le chauffeur sera capable de prendre en charge un patient en traitement à l'ICO selon son avancé dans le parcours de soins, dans les règles de sécurité et avec une écoute appropriée.

Programme :

- ✓ Découverte des différents parcours et lieux de soins à l'ICO (chirurgie, chimiothérapie...)
- ✓ Le cancer, les traitements et les conséquences.
- ✓ La douleur chez le patient cancéreux, sa prise en charge, la mobilisation du corps, la protection des zones douloureuses pendant le transport.
- ✓ L'activité physique adaptée du patient
- ✓ Appropriation de bonnes pratiques en matière d'identitovigilance et de confidentialité
- ✓ Le relationnel, l'écoute, la psychologie du patient cancéreux

Objectif pédagogiques et méthodes :

- ➔ Connaître les différents parcours et lieux de soins à l'ICO
- ➔ Comprendre le cancer, les traitements et les conséquences
- ➔ Adapter sa prise en charge et les transferts selon le niveau algique du patient
- ➔ Appliquer systématiquement les règles d'hygiène pour lui-même et pour le patient
- ➔ Adopter un comportement responsable en appliquant l'identitovigilance au quotidien
- ➔ Être acteur de la promotion d'une activité physique adaptée du patient
- ➔ Prendre une attitude relationnelle répondant aux besoins du patient

Cette session associe les méthodes expositives (exposés théoriques) et participatives (temps d'échange dédié).

Évaluation : QCM et questionnaire

Intervenants : Équipe pluridisciplinaires de l'ICO ou du CEM : Médecin, Infirmière de pratique avancée, infirmière ou référent hygiéniste, infirmière ressource douleur, kinésithérapeute ou éducateur d'activité physique adaptée, psychologue, cadre GAP.

Public : Toutes personnes affectées au transport sanitaire

Prérequis : Aucun autre prérequis – Groupe limité à 20 personnes

Lieux : Institut de Cancérologie de l'Ouest - site Saint-Herblain et site Angers / Centre Eugène Marquis

Tarifs : 300 euros - déjeuner inclus

Taux de satisfaction globale : ce nouveau programme n'a pas encore été évalué

Contacts :

HECTOR Pays de la Loire	
Site Saint-Herblain	Site Angers
Sylvie CARTON	Brigitte LEMARQUAND
Tel. 02 40 67 99 26	Tél. 02 41 35 29 21
hector-paysdelaloire@ico.unicancer.fr	

HECTOR Bretagne
Site Rennes
Frédérique LEBRUN
Tél. 02 99 25 44 26
hector-bretagne@rennes.unicancer.fr

Les plaies cancéreuses : prise en charge globale et utilisation des pansementsProgramme DPC
En cours**Durée : 1 jour** - mardi 4 ou jeudi 6 avril 2023**Objectifs-opérationnels :**

Développer les connaissances cliniques pour améliorer la prise en charge des patients porteurs de plaies cancéreuses, connaître les différents types de pansements et apprendre à les utiliser.

Programme :

- ✓ Physiopathologie de la cicatrisation
- ✓ Les différents types de plaies et leurs mécanismes
- ✓ L'escarre : définition. Principes de la prise en charge, positionnement, support et nutrition
- ✓ Risques infectieux et transmission croisée en cas de plaies
- ✓ Plaies infectées et colonisées
- ✓ Plaies et douleur
- ✓ Utilisation des pansements par les infirmiers - Démonstration de pansements –

Objectifs pédagogiques et méthodes :

- ➔ Savoir citer et définir les différentes phases de la cicatrisation normale et pathologique
- ➔ Savoir identifier et analyser les différents types de plaies liées à la prise en charge du cancer et à l'évolution de la maladie
- ➔ Savoir nommer les différents stades des escarres et connaître les principes de leur prise en charge
- ➔ Savoir identifier et différencier la colonisation et/ou l'infection d'une plaie pour appliquer le protocole de soins adapté
- ➔ Savoir évaluer la douleur d'une plaie et appliquer le protocole de soins adapté
- ➔ Savoir identifier les différentes classes de pansements, connaître leurs indications et appliquer un protocole de soins adapté

Cette session associe les méthodes expositives (exposés théoriques, temps dédié), démonstratives (photos de cas concrets) et participatives (étude de cas cliniques, manipulation des pansements, jeux questions/réponses, échange d'expériences, temps dédié)

Évaluation : Questionnement oral, QCM**Intervenants :** Équipe pluridisciplinaire de l'ICO : Infirmières de chirurgie possédant le DU Plaie – Infirmière hygiéniste**Public :** Infirmier(e) des établissements de santé publics et privés et infirmier(e) libéral(e), Aide-soignant(e) des établissements de santé publics et privés, Enseignant des écoles d'infirmier(e) et Aide-soignant(e)**Prérequis :** Exercer auprès de patients atteints de cancer - Groupe limité à 20 participants**Lieu :** Institut de Cancérologie de l'Ouest - site Angers**Tarif :** 300 euros - déjeuner inclus**Taux de satisfaction globale :** 4,5 / 5 (pour 18 apprenants - année 2022) - 83 % des apprenants considèrent les objectifs de formation totalement atteints**Session 2024 :** à Saint-Herblain**Contact Site Angers**

Brigitte LEMARQUAND – Tél. 02 41 35 29 21

hector-paysdelaloire@ico.unicancer.fr

Prise en charge et suivi d'un patient ayant une pathologie oncologique**Programme DPC**
En cours**Durée : 2 jours** – jeudi 6 et vendredi 7 avril 2023**Objectif opérationnel :**

Acquérir les données nécessaires et suffisantes pour prendre en charge les patients ayant une pathologie cancéreuse, et ce quel que soit le stade de son parcours de soins et son lieu de soins

Programme :Jour 1 – Chimiothérapie et hormonothérapie

- ✓ Parcours de soins selon les différentes pathologies (plan de soins, de l'annonce à l'après-traitement)
- ✓ Traitements : chimiothérapies (Surveillances cliniques, Effets secondaires et suivi adapté)
- ✓ Vécu du patient
- ✓ Traitements : hormonothérapie (Surveillances cliniques, Effets secondaires et suivi adapté)
- ✓ L'importance des soins de support, suivi à domicile

Jour 2 - Immunothérapie et thérapies ciblées orales

- ✓ Traitements : immunothérapie (Surveillances cliniques, Effets secondaires et suivi adapté)
- ✓ Traitements : thérapies ciblées orales
- ✓ Prise en charge paramédicale patient sous TCO : suivi, éducation thérapeutique, rôle IDE
- ✓ Interactions médicamenteuses
- ✓ Parcours patient : soins de support

Objectifs pédagogiques et méthodes :

- ➔ Être capable d'identifier les différentes étapes thérapeutiques dans leur temporalité
- ➔ Comprendre les modalités des différents traitements d'oncologie thérapeutique (chimiothérapie, immunothérapie, thérapie ciblée orale, hormonothérapie) afin de prévenir, repérer, gérer les effets secondaires des traitements et transmettre au prescripteur les éléments de surveillance du patient
- ➔ Être capable d'expliquer au patient les différentes étapes de production des cytotoxiques, de le renseigner sur le risque des interactions médicamenteuses, de repérer un besoin en soins de support dans sa prise en charge et d'identifier son état psychologique
- ➔ Être capable d'expliquer au patient le rôle d'une infirmière clinicienne TCO
- ➔ Développer des capacités éducatives en donnant au patient des consignes et des recommandations adaptées et actualisées relatives à son traitement

Cette session associe les méthodes expositives (exposés théoriques, temps dédié) et participatives (mise en situation pratiques avec étude de cas cliniques, échanges autour de situations rencontrées par les stagiaires, analyse des difficultés rencontrées et échanges de bonnes pratiques.)

Intervenants : Équipe pluridisciplinaire du CEM : Oncologues, infirmières, infirmières cliniciennes (ETP), infirmières en pratique avancée, médecin du travail...

Public : IDE libéraux ou hospitaliers/EHPAD avec une prise en charge de patients atteints de cancer.

Prérequis : Pratiques des prises en charge de patients atteints de cancer.

Capacité maximale du groupe : Groupe limité à 20 personnes – minimum : 8

Type de formation – format : Inter - présentiel

Lieu : Centre Eugène Marquis, Av. de la Bataille Flandres Dunkerque 35000 RENNES

Tarifs et financement : 500 euros – repas inclus - déposé sur le site de l'ANDPC

Taux de satisfaction globale : ce nouveau programme n'a pas encore été évalué.

Session 2024 : à Angers

Contact Site Rennes

Frédérique LEBRUN – Tél. 02 99 25 44 26

hector-bretagne@rennes.unicancer.fr

La consultation d'annonce paramédicale : entretien d'accompagnement du patient et de ses proches

Durée : 3 jours - lundi 18 et mardi 19 septembre 2023, lundi 23 octobre 2023

Objectifs opérationnels :

Acquérir les compétences nécessaires à l'accompagnement d'un patient lors d'une consultation d'annonce paramédicale

Programme :Jour 1 :

- ✓ Contexte et les aspects juridiques du dispositif d'annonce
- ✓ Organisation de la consultation d'annonce médicale et paramédicale
- ✓ Impact de l'annonce d'un cancer sur le patient et des proches
- ✓ Identification de l'état du patient et de ses besoins en soins de support
- ✓ Techniques et compétences pour une relation aidante - généralités

Jour 2 :

- ✓ Techniques et compétences pour une relation aidante lors d'une consultation d'annonce paramédicale
- ✓ Ateliers pratiques et jeux de rôle sur la mise en application des différentes compétences selon les situations rencontrées
- ✓ Présentation du travail à réaliser pour la prochaine journée de formation : réaliser une consultation d'accompagnement, transmissions, prise de note sur les compétences mobilisées

Jour 3 :

- ✓ Présentations des différents travaux
- ✓ Retour d'expérience et analyse de la pratique : difficultés rencontrées, compétences mises en œuvres, identification de l'état du patient et/ou des proches, besoins identifiés, actions mises en place
- ✓ Réajustement des connaissances
- ✓ Synthèse sur les éléments de transmissions
- ✓ Synthèse des compétences requises pour mener un entretien

Objectifs pédagogiques et méthodes :

- ➔ Connaître le contexte et les aspects juridiques du dispositif d'annonce
- ➔ Distinguer les différents temps de la consultation d'annonce médicale et paramédicale
- ➔ Évaluer l'état du patient suite à l'annonce du cancer et de ses besoins en soins de support
- ➔ Mobiliser les compétences adéquates de la relation d'aide en fonction des besoins du patient
- ➔ Favoriser une analyse réflexive sur sa pratique pour identifier les problématiques liées à la réalisation d'une consultation d'accompagnement
- ➔ Réaliser des transmissions permettant la continuité de la prise en charge

Intervenants : Équipe pluridisciplinaire du CEM : Oncologues, psychologue, infirmière et/ou manipulateur en électroradiologie d'accompagnement (annonce paramédicale)

Public : infirmière DE ou manipulateur en électroradiologie DE

Prérequis : pratique ou affectation sur un poste de consultation d'annonce paramédicale

Capacité du groupe : Groupe limité à 20 participants – minimum : 8

Type de formation : Inter - présentiel

Lieu : Centre Eugène Marquis, Av. de la Bataille Flandres Dunkerque 35000 RENNES

Tarif et financement : 800 euros - déjeuner inclus – dossier déposé sur le site de l'ANDPC

Taux de satisfaction globale : ce nouveau programme n'a pas encore été évalué.

Contact Site Rennes

Frédérique LEBRUN – Tél. 02 99 25 44 26

hector-bretagne@rennes.unicancer.fr

Utilisation des cathéters veineux centraux de longue durée avec stage pratique : Chambre à cathéter implantable (CCI) et cathéter central à insertion périphérique (PICC)

Programme DPC
En cours

Durée : 2 jours

- **1 journée de théorie** : mardi 26 septembre 2023
- **1 journée de stage pratique au choix auprès des patients de l'hôpital de jour** : 2-3-9-10-16-17 octobre et 7 novembre

Objectif opérationnel :

À l'issue de la formation, l'apprenant sera capable de mettre en œuvre une démarche de prévention du risque infectieux et des complications liées aux cathéters veineux de longue durée tout au long du parcours de soins, en hospitalisation et au domicile.

Programme partie théorique :

- ✓ Les voies veineuses centrales : rappels anatomique, les techniques de pose et les complications
- ✓ Connaître et respecter les règles d'hygiène : les infections nosocomiales, les infections sur voies veineuses, l'asepsie, la prévention des A.E.S.
- ✓ Connaître et respecter les procédures relatives à la pose de la ligne de raccordement avec l'aiguille de Huber, la pose de perfusion, les injections médicamenteuses, l'ablation de la ligne de raccordement
- ✓ Les techniques d'utilisation, d'entretien et de surveillance

Objectifs pédagogiques et méthodes :

- ➔ Définir et reconnaître les différents types d'accès veineux centraux
- ➔ S'approprier et appliquer leurs bonnes pratiques d'utilisation
- ➔ Pratiquer un soin sur accès veineux central dans le but de maîtriser l'organisation et les séquences du soin.
- ➔ Décomposer un cas pratique par une analyse de scénario et échanges entre professionnels afin d'identifier les difficultés et freins à la mise en œuvre des bonnes pratiques
- ➔ Être capable de manipuler et administrer les traitements médicamenteux directement aux patients en assurant leur sécurité.
- ➔ Être capable de manipuler les cathéters veineux centraux implantés ou extériorisés (administration médicamenteuse, réfection de pansement) en autonomie et en toute sécurité dans le respect des recommandations professionnelles (consensus formalisé d'experts) 2012-2013.

Cette session associe les méthodes expositives (exposés théoriques, analyse de scénarios à partir de cas cliniques, temps dédié) et participatives (démonstration et exercices pratiques sur mannequin et stage auprès des patients hospitalisés à l'ICO).

Évaluation : Questionnement oral, QCM et validation des acquis lors du stage pratique.

Intervenants : Équipe pluridisciplinaire de l'ICO : Anesthésiste, Infirmier(es) hygiénistes, Infirmier(es) en hôpital de jour

Public : Infirmier(e) des établissements de santé publics et privés et infirmier(e) libéral(e)

Prérequis : Aucun autre prérequis - Groupe limité à 15 personnes

Lieu : Institut de Cancérologie de l'Ouest - site St Herblain

Tarifs : 500 euros - déjeuners inclus

Taux de satisfaction globale : **4,92 / 5** pour 12 apprenants - session 2022). **92%** des apprenants considèrent les objectifs de formation totalement atteints.

Session 2024 : à Rennes

Contact Site Saint-Herblain

Sylvie CARTON - Tel. 02 40 67 99 26 /
hector-paysdelaloire@ico.unicancer.fr

Prise en charge d'un patient en unité d'oncologie médicale

Durée : 2 jours (1 jour de théorie et 1 jour de stage pratique en hôpital de jour)

- ➔ **Session HECTOR Bretagne** : jeudi 23 et vendredi 24 novembre 2023
- ➔ **Session HECTOR Pays de la Loire - site Angers** : *dates à venir*

Programme DPC
En cours

Objectif opérationnel :

Acquérir les compétences nécessaires et suffisantes pour prendre en charge les patients et ce quel que soit le stade de son parcours de soin, dans le service d'Oncologie médicale.

Programme partie théorique :

- ✓ Base en oncologie : la cancérogenèse et les nouvelles perspectives thérapeutiques.
- ✓ Traitements, effets secondaires et surveillance.
- ✓ Évaluation clinique du patient lors de l'administration d'un cytotoxique : place de l'infirmière en consultation de soin.
- ✓ Précautions de manipulation des cytotoxiques : de la préparation à la gestion des déchets
- ✓ Les parcours de soins des patients (lien avec les soins de support)
- ✓ Posture soignante en unité d'Oncologie : Évaluation globale du patient
- ✓ L'écoute active du patient en unité d'Oncologie
- ✓ Faire face aux situations complexes en oncologie ambulatoire

Objectifs pédagogiques et méthodes :

- ➔ Connaître les nouvelles orientations de prises en charge des cancers
- ➔ Comprendre les différents parcours de soin des patients
- ➔ Comprendre les modalités des différents traitements d'oncologie thérapeutiques afin de prévenir, repérer et gérer les effets secondaires des traitements lors de l'administration ou dans un suivi immédiat du patient et/ou dans le période des inter-cures.
- ➔ Comprendre et mettre en application les mesures spécifiques de précaution lors de la préparation, l'administration et l'élimination du médicament.
- ➔ Être capable de faire du lien entre les différentes surveillances mises en places et le risque d'effet secondaire.
- ➔ Être capable d'analyser l'état clinique du patient lors de la prise en charge, et ce, quelle que soit l'étape de son parcours de soins : avant l'administration, pendant l'administration et d'agir en conséquence.
- ➔ Être capable de repérer un besoin en soins de support dans le prise en charge du patient
- ➔ Adopter une posture d'écoute efficiente
- ➔ Sécuriser le retour à domicile du patient : informer, éduquer, collaboration ville-hôpital

Cette session associe les méthodes expositives (exposés théoriques, analyse de scénarios à partir de cas cliniques, temps dédié) et participatives (démonstration et exercices pratiques sur mannequin et stage auprès des patients hospitalisés à l'ICO).

Évaluation : Évaluation des connaissances, questions et échange oral, évaluation des attentes en amont de la formation, évaluation de la satisfaction.

Intervenants : Équipe pluridisciplinaire de l'ICO ou du CEM : Oncologues, pharmacien, infirmières IPA, psychologue.

Public : Infirmier(e) DE et aide-soignant(e) DE travaillant en unité d'Oncologie.

Prérequis : Aucun autre prérequis - Groupe limité à 15 personnes

Lieu : Institut de Cancérologie de l'Ouest - Site Angers / Centre Eugène Marquis

Tarifs : 500 euros - déjeuners inclus

Taux de satisfaction globale : *ce nouveau programme n'a pas encore été évalué.*

Contact Site Angers

Brigitte LEMARQUAND – Tél. 02 41 35 29 21
hector-paysdelaloire@ico.unicancer.fr

Contact Site Rennes

Frédérique LEBRUN – Tél. 02 99 25 44 26
hector-bretagne@rennes.unicancer.fr

Actualités pour la pratique des Infirmières en Pratique Avancée en Oncologie**Durée : 1 jour** - 09 décembre 2023Programme DPC
En cours**Objectifs opérationnels :**

Optimiser les prises en charge des patients en Oncologie par une infirmière de pratiques avancées

Programme :

- ✓ Retour d'expérience d'une IPA en Cancérologie
- ✓ Retour d'expérience d'une IPA en libéral
- ✓ Retour d'expérience d'une IPA sur l'après-cancer
- ✓ Nouveautés et législation de la profession IPA
- ✓ Atelier sur échanges de pratiques
- ✓ Les nouveaux traitements en Oncologie thérapeutique
- ✓ Retour ESMO / ASCO : sein et gynécologie
- ✓ Retour ESMO / ASCO : digestif
- ✓ Retour ESMO / ASCO : urologie
- ✓ Retour ESMO / ASCO : pneumologie
- ✓ Retour ESMO / ASCO : hématologie

Objectifs pédagogiques et méthodes :

- ➔ Être capable de prendre en charge des patients ayant un nouveau traitement
- ➔ Être capable de comprendre les modalités de prises en charge en Oncologie thérapeutique
- ➔ Améliorer leurs pratiques en fonction de l'évolution des textes qui régissent leur profession
- ➔ Être en mesure de conseiller, d'accompagner au plus près les patients en Oncologie, de façon autonome
- ➔ Travailler en réseau avec les différents acteurs de la région.

Cette session associe les méthodes expositives et participatives à partir de diaporamas et de vidéos, de jeux pédagogiques, d'échanges autour de situations rencontrées par les stagiaires, de mise en situation pratiques avec étude de cas cliniques et d'analyse des difficultés rencontrées et échanges de bonnes pratiques.

Intervenants : Équipe pluridisciplinaire du CEM**Public :** Infirmières en pratique avancée**Prérequis :** pratique en Oncologie**Capacité du groupe :** Groupe limité à 20 participants – minimum : 8**Format et type de formation :** Présentiel - Inter**Lieu :** Centre Eugène Marquis, Av. de la Bataille Flandres Dunkerque 35000 RENNES**Tarif et financement :** 300 euros - déjeuner inclus – dossier déposé sur le site de l'ANDPC**Taux de satisfaction globale :** *ce nouveau programme n'a pas encore été évalué.***Contact Site Rennes**

Frédérique LEBRUN – Tél. 02 99 25 44 26

hector-bretagne@rennes.unicancer.fr

La place du pharmacien au sein du parcours de soins des patients traités par anticancéreux oraux

Durée : ½ journée - (dates à venir)

➔ 2 Sessions : Saint-Herblain et Angers

Programme DPC
En cours

Accès à un cycle de 8 Webinaires sur des thématiques oncologiques sur 2023

Objectif opérationnel :

À l'issue de cette formation, vous serez capable d'identifier les étapes du parcours de soins du patient traité par chimiothérapie orale, vous serez sensibilisé au fonctionnement psychique (du patient et de ses proches), et plus particulièrement à la mise en place des mécanismes de défense, vous serez à même de mobiliser les outils nécessaires à l'accompagnement optimal de ce patient en termes de dispensation, limitation de la iatrogénie et facilitation à l'observance, grâce à une posture professionnelle adaptée.

Programme partie théorique :

- ✓ Sensibilisation de l'officiel au fonctionnement psychique du patient atteint de cancer :
 - Mise en pratique autour de cas cliniques de VOC
 - Familiarisation avec les outils et référentiels
 - Retour d'expérience
- ✓ Les parcours de soins des patients au sein de l'établissement ICO (avec visite du site accueillant)

Objectifs pédagogiques et méthodes :

- ➔ Connaître le parcours de soins du patient au sein d'un établissement et la place du pharmacien officiel à travers des exemples, afin d'identifier ses interlocuteurs médicaux et paramédicaux
- ➔ Repérer le fonctionnement psychique du patient confronté à la maladie cancéreuse.
- ➔ Mettre en œuvre l'utilisation d'outils d'accompagnement de ces patients, à travers des cas cliniques

Cette session associe les méthodes expositives (exposés théoriques, temps dédié) et participatives (études de cas cliniques).

Cycle de webinaires :

Ces webinaires de 40 mn, présentés par des professionnels de santé de l'ICO, vous apporteront des connaissances en oncologie et en soins de support et permettront des échanges interprofessionnels.

Thématiques : le cancer du sein, le cancer digestif, le cancer de la prostate, le cancer du rein, l'onco-sexologie, la nutrition, les toxicités cutanées et muqueuses (*nous contacter pour les dates et horaires*).

Évaluation : QCM

Intervenants : Équipe pluridisciplinaire de l'ICO : Pharmacologue praticienne et onco-psychologue formatrice

Public : Pharmacien d'officine et préparateur en pharmacie

Prérequis : Aucun autre prérequis - Groupe limité à 20 personnes

Lieu : Institut de Cancérologie de l'Ouest - site Saint-Herblain

Tarifs : 400 euros pour les pharmaciens (DPC en cours) / 200 euros pour les préparateurs en pharmacie (hors DPC)

Taux de satisfaction globale : ce nouveau programme n'a pas encore été évalué.

Contact Site Saint-Herblain

Sylvie CARTON - Tel. 02 40 67 99 26

hector-paysdelaloire@ico.unicancer.fr

Diagnostic du cancer de la prostate en médecine nucléaire et traitements associésProgramme DPC
En cours**Durée : 3 jours** - mercredi 18, jeudi 19 et vendredi 20 octobre 2023**Objectif opérationnel :**

À l'issue de la formation, le participant sera capable d'optimiser sa pratique dans la prise en charge d'un patient porteur d'un cancer de la prostate en médecine nucléaire. Appliquer les différentes modalités de prise en charge existantes. Approfondir ses notions sur la thérapie ciblée dans le cas du cancer de la prostate.

Programme :

- ✓ Qu'est-ce qu'un cancer de la prostate ?
- ✓ Les stratégies actuelles
- ✓ Cas clinique : bilan extension
- ✓ Aspect physique de la TEP
- ✓ Les radiotraceurs pour le cancer de la prostate
- ✓ La radiopharmacie : aspects réglementaires et techniques – activité recherche
- ✓ Principe de la théranostique avec les thérapies ciblées par radionucléides
- ✓ Visite du service et du site ARRONAX
- ✓ La fusion d'image TEP et son intérêt pour le plan de traitement radiothérapique
- ✓ Point sur la radioprotection
- ✓ La TEP-MR : concept technologique, perspective et avenir pour le cancer de la prostate

Objectifs pédagogiques et méthodes :

- ➔ Se réapproprié des notions fondamentales sur la prostate et le cancer de la prostate
- ➔ Connaître et différencier les différentes stratégies thérapeutiques existantes pour le cancer de la prostate
- ➔ Comprendre et connaître les différents examens existants pour réaliser un bilan initial, selon les caractéristiques propres au patient et à sa tumeur, et poser un diagnostic
- ➔ Intégrer le fonctionnement physique des différentes TEP et donner les missions du MER
- ➔ Comprendre les contrôles qualités des produits radiopharmaceutiques

Cette session associe les méthodes expositive (exposé théorique, diaporama), démonstrative (démonstration mannequin, film) et participative (partage d'expérience, cas clinique).

Évaluation : QCM, questionnement oral, exercice**Intervenants :** Équipe pluridisciplinaire de l'ICO : Médecins, Radiopharmaciens, Physiciens, MER, Radiothérapeutes**Public :** MER exerçant en Médecine Nucléaire**Prérequis :** Aucun autre prérequis - Groupe limité à 15 personnes**Lieu :** Institut de Cancérologie de l'Ouest - site Saint-Herblain**Tarifs :** 850 euros - déjeuner inclus**Taux de satisfaction globale :** *ce nouveau programme n'a pas encore été évalué***Contact Site de Herblain**

Sylvie CARTON - Tel. 02 40 67 99 26

hector-paysdelaloire@ico.unicancer.fr

Manipulation des voies veineuses centrales en secteur d'imagerieProgramme DPC
En cours**Durée :** 1 jour - 16 novembre 2023**Objectif opérationnel :**

Sécuriser les pratiques lors des manipulations des voies veineuses centrales par les manipulateurs en électroradiologie

Programme :

L'action de formation se décompose en X séquences portant sur :

- ✓ Présentation des différentes voies veineuses centrales : PAC, PICCLINE, MIDLINE
- ✓ Les règles d'hygiène à respecter lors de la manipulation
- ✓ Les différentes modes de pose des voies veineuses centrales
- ✓ Les complications et les risques liés à la manipulation
- ✓ Ateliers pratiques

Objectifs pédagogiques et méthodes :

- ➔ Différencier les différents types de voies veineuses
- ➔ Respecter les différentes règles d'hygiène lors de la pose et de la manipulation des voies veineuses centrales
- ➔ Différencier les différents types de pose des voies veineuses centrales
- ➔ Identifier les complications des voies veineuses centrales
- ➔ Connaître les risques liés à l'utilisation des voies veineuses centrales
- ➔ Maîtriser les gestes liés à l'utilisation des voies veineuses centrales

Cette session associe les méthodes expositive (exposé théorique, diaporama) et participative (ateliers, jeux pédagogiques, échanges et analyse des difficultés rencontrées dans la pratique).

Intervenants : Équipe pluridisciplinaire du CEM : médecins radiologues, anesthésistes, cadre de santé, manipulateurs en électroradiologie, référents hygiène

Public : Manipulateurs en électroradiologie médicale

Prérequis : titulaires du DE MER ou du DTS IMRT

Capacité du groupe : Groupe limité à 20 participants – minimum : 8

Type de formation : Inter - présentiel

Lieu : Centre Eugène Marquis, Av. de la Bataille Flandres Dunkerque 35000 RENNES

Tarif et financement : 300 euros - déjeuner inclus – dossier déposé sur le site de l'ANDPC

Taux de satisfaction globale : *ce nouveau programme n'a pas encore été évalué.*

Contact Site Rennes

Frédérique LEBRUN – Tél. 02 99 25 44 26

hector-bretagne@rennes.unicancer.fr

Prise en charge globale d'une patiente atteinte d'un cancer du sein et d'un lymphœdème secondaire

Durée : 2,5 jours - jeudi 28 septembre 2023, jeudi 5 et vendredi 6 octobre 2023

Objectifs opérationnels :

À l'issue de la formation, les kinésithérapeutes seront capables de prendre en charge les patients ayant un cancer du sein et un lymphœdème secondaire dans leurs spécificités

Programme :

- ✓ Généralités sur le cancer : épidémiologie, biologie
- ✓ Chirurgie, traitements et reconstruction mammaire
- ✓ Différents traitements : radiothérapie
- ✓ Prise en charge oncologique thérapeutique
- ✓ Les soins supports dans la prise en charge globale et pluridisciplinaire du patient Communication avec le patient
- ✓ Complications post-opératoires et prise en charge en kinésithérapie
- ✓ Théorie sur la prise en charge kinésithérapique d'une patiente présentant un lymphœdème secondaire : prévention et traitement et ateliers pratiques
- ✓ Présentation d'orthèses : quelle orthèse pour quel type de cas ?

Objectifs pédagogiques et méthodes :

- ➔ Être capable d'expliquer la prise en charge globale du patient atteint d'un cancer du sein : chirurgie, oncologie, radiothérapie, soins de support
- ➔ Être capable d'expliquer les spécificités du parcours de soin ville-hôpital
- ➔ Améliorer sa communication avec le patient et entre professionnels pour une meilleure pertinence des soins
- ➔ Identifier les différentes étapes le parcours thérapeutique du cancer du sein au Centre Eugène Marquis pour mieux travailler en réseau avec l'unité de Lymphologie
- ➔ Reconnaître les complications des traitements du cancer du sein et prévenir celles accessibles à une prise en charge kinésithérapique
- ➔ Connaître les conseils de prévention à donner aux patientes
- ➔ Être capable d'expliquer les modalités de traitement du lymphœdème et de reconnaître les complications post-opératoire (membres supérieurs et autres)
- ➔ Être capable de poser un bandage en connaissant les principes et contre-indications, de pratiquer l'auto-bandage et de l'expliquer.
- ➔ Être capable d'orienter la patiente vers la contention la mieux adaptée

Intervenants : Équipe pluridisciplinaire du CEM : Oncologue, radiothérapeute, chirurgiens, kinésithérapeutes du CEM et libérale, orthoprothésiste, cadre de santé

Public : Kinésithérapeutes en structure ou libéraux

Prérequis : Pratique du drainage lymphatique manuel

Capacité maximale du groupe : Groupe limité à 12 personnes – minimum : 8

Type de formation – format : Inter - présentiel

Lieu : Centre Eugène Marquis, Av. de la Bataille Flandres Dunkerque 35000 RENNES

Tarifs et financement : 700 euros – repas inclus - déposé sur le site de l'ANDPC

Taux de satisfaction globale : 94% des apprenants trouvent que la formation a atteint ses objectifs

Session 2024 : à Angers

Contact : Site Rennes

Frédérique LEBRUN – Tél. 02 99 25 44 26

hector-bretagne@rennes.unicancer.fr

Psychologie et cancer : la relation soignant-soigné lors de la prise en charge par le kinésithérapeute

Programme DPC
En cours

Durée : 1 jour – (date à définir : 6 octobre ou 24 novembre 2023)

Objectifs opérationnels :

À l'issue de la formation, le participant sera capable d'identifier certains des enjeux psychologiques de la prise en charge d'un patient atteint de cancer, savoir réfléchir pour mettre en place une posture professionnelle adaptée pour accompagner le patient et d'améliorer la relation soignant soigné lors de la situation relationnelle complexe.

Programme :

- ✓ Parcours de soins du patient et enjeux psychologiques selon les étapes de la maladie
- ✓ Mécanismes de défense du patient et du professionnel et impact sur la relation de soin
- ✓ Le patient dans sa dynamique familiale : impact du cancer sur les proches
- ✓ Quelle posture professionnelle adopter ?
- ✓ Quelles ressources mobilisables pour prévenir l'épuisement professionnel ?
- ✓ Écoute et communication
- ✓ Travail à partir de vignettes cliniques en situations complexes

Objectifs pédagogiques et méthodes :

- ➔ Comprendre les enjeux psychologiques du patient dans le cadre de son parcours de soin
- ➔ Identifier les mécanismes de défense du patient et leur importance sur l'équilibre psychique du sujet
- ➔ Reconnaître en tant que professionnel ses propres mécanismes défense et leurs impacts sur la relation de soin
- ➔ Connaître l'approche psychanalytique du corps
- ➔ Écouter et communiquer en situations complexes

Cette session associe les méthodes expositives (exposés théoriques, temps dédié), démonstratives (film à visée pédagogique) et participatives (étude de cas cliniques, jeux questions/réponses, échange d'expériences, temps dédié, travaux de groupe).

Évaluation : Questionnaire, QCM

Intervenants : Psychologue clinicienne de l'ICO

Public : Kinésithérapeutes exerçant en libéral et kinésithérapeutes d'établissement de santé. Exercer auprès de patients atteints de cancer.

Lieu : Institut de Cancérologie de l'Ouest - Site Saint-Herblain

Tarif : 300 euros - déjeuner inclus

Taux de satisfaction globale : 4,73 / 5 (pour 15 participants - année 2021). 73 % des apprenants considèrent les objectifs de formation totalement atteints (session 2022 prévue le 9 décembre)

Contact Site Saint-Herblain
Sylvie CARTON - Tel. 02 40 67 99 26
hector-paysdelaloire@ico.unicancer.fr

Soins palliatifs : Soins et accompagnement des personnes gravement malades ou en fin de vie

Durée : 6 jours - mercredi 8, jeudi 9, vendredi 17, jeudi 16, jeudi 30 et vendredi 31 mars 2023

Objectifs opérationnels :

À l'issue de la formation, le participant sera capable de prendre en charge, par des soins adaptés et/ou un accompagnement spécifique, les personnes gravement malades ou en fin de vie.

Programme :

- ✓ Contexte règlementaire des soins palliatifs
- ✓ Les directives anticipées : Personne de confiance
- ✓ L'accompagnement de la famille et de l'entourage
- ✓ La dynamique psychique face à la maladie grave, de la phase d'annonce à la fin de vie ou non
- ✓ La douleur et la souffrance psychique
- ✓ Éthique et philosophie des soins palliatifs
- ✓ Le rôle des professionnels de soins de support
- ✓ La sédation
- ✓ Les soins du corps en soins palliatifs
- ✓ La prise en charge des symptômes en fin de vie
- ✓ L'hydratation et l'alimentation en fin de vie
- ✓ L'accompagnement en phase agonique

Programme DPC
En cours

Objectifs pédagogiques et méthodes :

- ➔ Différencier les besoins physiologiques, psychologiques et existentiels des patients gravement malades ou en fin de vie
- ➔ Appliquer les principes d'accompagnement et de prescriptions pour ajuster les objectifs de soins auprès du malade et les expliquer à l'entourage.
- ➔ Partager sur les pratiques et analyser le retentissement psychologique des soins palliatifs sur les soignants
- ➔ Repérer les symptômes rencontrés en soins palliatifs autres que la douleur.
- ➔ Expliquer l'intérêt des prescriptions anticipées personnalisées.
- ➔ Définir le cadre légal des directives anticipées, personnes de confiance et les modalités de recueil
- ➔ Connaître le cadre législatif et les modalités de mise en place d'une sédation
- ➔ Distinguer les aspects éthiques, médicaux et légaux de la mort avec la Loi Claeys-Léonetti
- ➔ Accompagner et prendre en charge le patient en phase agonique
- ➔ Reconnaître le rôle des professionnels des soins de support pour mieux les solliciter

Cette session associe les méthodes expositives (Exposés théoriques, temps dédié) et participatives (étude de cas cliniques, jeux).

Évaluation : Questionnement oral, QCM

Intervenants : Équipe pluridisciplinaire de l'ICO : Médecin, Psychologue, Infirmier(e), Assistante Sociale, Juriste, kinésithérapeute, socio-esthéticienne

Public : Tout personnel soignant / Aucun autre prérequis - Groupe limité à 20 personnes

Lieu : Institut de Cancérologie de l'Ouest - site Angers

Tarif : 1100 euros - déjeuners inclus

Taux de satisfaction globale : 4,75 / 5 (pour 16 participants - année 2022) - 75 % des apprenants considèrent les objectifs de formation totalement atteints

Contact Site Angers

Brigitte LEMARQUAND - Tel. 02 41 35 29 21

hector-paysdelaloire@ico.unicancer.fr

Prévenir la dénutrition et adapter la prise en charge nutritionnelle chez le patient atteint de cancer tout au long de son parcours de soins

Durée : 1 jour - vendredi 9 juin 2023

Pour les libéraux : Programme susceptible d'être pris en charge par le FIF PL

Programme DPC
En cours

Objectifs opérationnels :

À l'issue de la formation, le participant sera capable de prévenir le risque de dénutrition, d'adapter la prise en charge nutritionnelle des patients tout au long de son parcours de soins et de promouvoir les recommandations en terme de prévention.

Programme :

- ✓ Connaissances générales sur la cancérogénèse, épidémiologie, traitements du cancer
- ✓ Mécanismes et conséquences de la dénutrition
- ✓ Évaluation de l'état nutritionnel, besoin nutritionnels, critères de dénutrition
- ✓ Adaptation de la prise en charge nutritionnelle
- ✓ Nutrition artificielle : les différentes voies d'abord possibles
- ✓ Intérêt de l'Activité Physique Adaptée
- ✓ Bilan des pratiques professionnelles

Objectifs pédagogiques et méthodes :

- ➔ Identifier les mécanismes de la cancérogénèse, les différents traitements et leurs effets secondaires pour mieux comprendre les conséquences nutritionnelles.
- ➔ Définir les mécanismes de la dénutrition en cancérologie au travers d'un cas clinique et d'exposés théoriques afin de savoir repérer les patients à risque
- ➔ Évaluer l'état nutritionnel au travers de jeux participatifs et d'apports théoriques pour savoir dépister la dénutrition et alerter si besoin
- ➔ Adapter et argumenter la prise en charge nutritionnelle à partir de cas cliniques et d'échanges d'expérience
- ➔ Définir la nutrition artificielle et repérer les différentes voies d'abords possibles à travers différents cas cliniques, des apports théoriques
- ➔ Repérer les croyances alimentaires et idées reçues pour mieux conseiller et accompagner les patients.
- ➔ Démontrer l'intérêt de l'activité physique dans le parcours de soins du patient

Cette session associe les méthodes expositives (exposés théoriques, temps dédié), démonstratives (film à visée pédagogique) et participatives (étude de cas cliniques, jeux questions/réponses, échange d'expériences, temps dédié).

Évaluation : Questionnement oral, QCM

Intervenants : Équipe pluridisciplinaire de l'ICO : Oncologue médical, diététicienne et enseignant en activité physique

Public : Diététicien(ne)s hospitalier(es) ou libéral(es)

Prérequis : Exercer auprès de patients atteints de cancer - Groupe limité à 20 participants

Lieu : Institut de Cancérologie de l'Ouest - site Angers

Tarif : 200 euros pour les diététiciens libéraux – 300 euros pour les diététiciens salariés

Taux de satisfaction globale : ce nouveau programme n'a pas encore été évalué. (Session 2022 le 9 décembre)

Contact Nantes / Site Saint-Herblain

Sylvie CARTON - Tel. 02 40 67 99 26

hector-paysdelaloire@ico.unicancer.fr

Rôle des soignants dans la prise en charge nutritionnelle en cancérologie**Durée : 1 jour** - lundi 25 septembre 2023Programme DPC
En cours**Objectifs opérationnels :**

À l'issue de la formation, le participant sera capable d'anticiper le risque de dénutrition et d'orienter le patient vers une prise en charge nutritionnelle adaptée en cancérologie

Programme :

- ✓ Mécanismes et conséquences de la dénutrition
- ✓ Évaluation de l'état nutritionnel, besoins nutritionnels, critères de dénutrition
- ✓ Prise en charge nutritionnelle
- ✓ Complémentation nutritionnelle orale
- ✓ Nutrition artificielle : les différentes voies d'abord possibles
- ✓ Intérêt de l'Activité Physique Adaptée
- ✓ Bilan des pratiques professionnelles

Objectifs pédagogiques et méthodes :

- ➔ Définir et identifier les mécanismes de la dénutrition en cancérologie au travers d'un cas clinique et d'exposés théoriques afin de savoir repérer les patients à risque
- ➔ Évaluer l'état nutritionnel au travers de jeux participatifs et d'apports théoriques pour savoir dépister la dénutrition et alerter si besoin
- ➔ Définir la mise en place d'actions pratiques à partir de cas cliniques et d'apports théoriques pour adapter les conseils alimentaires aux besoins du patient, conseiller et assister le patient tout au long de sa prise en charge nutritionnelle orale.
- ➔ Définir la nutrition artificielle et repérer les différentes voies d'abords possibles à travers différents cas cliniques, des apports théoriques pour mieux comprendre, accompagner et/ou adapter la prise en charge
- ➔ Démontrer l'intérêt de l'activité physique dans le parcours de soin du patient

Cette session associe les méthodes expositives (exposés théoriques, temps dédié), démonstratives (film à visée pédagogique) et participatives (étude de cas cliniques, jeux questions/réponses, échange d'expériences, temps dédié).

Évaluation : Questionnement oral, QCM**Intervenants :** Équipe pluridisciplinaire de l'ICO : Médecin oncologue et nutritionniste, diététicien, manipulateur en radiologie interventionnelle, enseignant en activité physique**Public :** Infirmier(e) hospitalier(e) ou libéral, Aide-soignant(es)**Prérequis :** Infirmiers D.E. hospitalier, aides-soignants. Exercer auprès de patients atteints de cancer. Groupe limité à 18 participants**Lieu :** Institut de Cancérologie de l'Ouest - site Angers**Tarif :** 300 euros - déjeuner inclus**Taux de satisfaction globale :** 4,6 / 5 (pour 10 participants - année 2022). 90 % des apprenants considèrent les objectifs de formation totalement atteints**Contact : Site de Angers**

Brigitte LEMARQUAND – Tél. 02 41 35 29 21
hector-paysdelaloire@ico.unicancer.fr

Prise en charge nutritionnelle en OncologieProgramme DPC
En cours**Durée : 1 jour** – mardi 17 octobre 2023**Objectifs opérationnels :**

Renforcer la prise en charge nutritionnelle des patients en Oncologie tout au long de leur parcours de soins

Programme :

L'action de formation se décompose en 9 séquences portant sur :

- ✓ Le métabolisme de la maladie cancéreuse et son impact sur l'état nutritionnel
- ✓ La dénutrition, ses risques et les surveillances adaptées
- ✓ Syndrome de renutrition inappropriée
- ✓ Les besoins nutritionnels de la personne en Oncologie
- ✓ Outils de dépistage, d'évaluation de l'état nutritionnel et de la prise alimentaire
- ✓ Les spécificités de l'offre nutritionnelle en Oncologie : alimentation thérapeutique
- ✓ Les différents régimes « polémiques »
- ✓ La sarcopénie et l'activité physique adaptée
- ✓ Cas cliniques

Objectifs pédagogiques et méthodes :

- ➔ Comprendre le métabolisme de la maladie cancéreuse et son impact sur l'état nutritionnel
- ➔ Définir la dénutrition et ses risques
- ➔ Prévenir le syndrome de renutrition inappropriée
- ➔ Identifier les besoins nutritionnels de la personne en Oncologie
- ➔ Identifier, évaluer les critères de dénutrition et mettre en place les surveillances adaptées
- ➔ Connaître les outils de dépistage, d'évaluation de l'état nutritionnel et de la prise alimentaire
- ➔ Connaître les spécificités de l'offre nutritionnelle (alimentation adaptée)
- ➔ Informer et conseiller les personnes sur les différents régimes « polémiques »
- ➔ Comprendre la sarcopénie et conseiller l'activité physique adaptée

Cette session associe les méthodes expositives et participatives à partir de diaporamas, ateliers, jeux pédagogiques, échanges et analyse des difficultés rencontrées dans la pratique et mise en situation pratiques avec étude de cas cliniques

Intervenants : Équipe pluridisciplinaire du CEM : médecins oncologues, diététiciennes**Public ::** Médecins libéraux, infirmières libérales, médecins, infirmières d'établissements de santé**Prérequis :** Être concernés par la prise en charge de patients en Oncologie**Capacité du groupe :** Groupe limité à 20 participants – minimum : 8**Type de formation :** Inter - présentiel**Lieu :** Centre Eugène Marquis, Av. de la Bataille Flandres Dunkerque 35000 RENNES**Tarif et financement :** 300 euros - déjeuner inclus – dossier déposé sur le site de l'ANDPC**Taux de satisfaction globale :** Évaluation de la formation en 2022 (auprès d'un public de diététiciennes), 95% des personnes considèrent avoir atteint l'objectif global de la formation.**Contact Site Rennes**

Frédérique LEBRUN – Tél. 02 99 25 44 26

hector-bretagne@rennes.unicancer.fr

Psychiatrie et cancer**Programme DPC
En cours****Durée : 1 jour** - lundi 6 novembre 2023**Objectifs opérationnels :**

À l'issue de la formation, le participant sera capable de repérer et mettre en place un accompagnement professionnel et thérapeutique face aux situations psychiatriques courantes et/ou urgentes rencontrées en oncologie

Programme

- ✓ Troubles du sommeil (définition, mesures préventives et prises en charge)
- ✓ Anxiété, trouble de l'humeur, agitation confusionnelle
- ✓ Évaluation et gestion de la crise suicidaire
- ✓ Structures de personnalité et risques de décompensation psychiatriques associées
- ✓ Bilan des pratiques professionnelles

Objectifs pédagogiques et méthodes :

- ➔ Définir et identifier les différents troubles du sommeil ; Définir les différents facteurs causaux ainsi que les mesures de bases d'hygiène du sommeil. Utiliser les thérapeutiques médicamenteuses adaptées
- ➔ Définir le tableau d'anxiété réactionnelle et le tableau d'infléchissement thymique dans un contexte oncologique. Définir les critères cliniques justifiant l'introduction d'un traitement psychotropes. Définir les différentes classes médicamenteuses et les modalités de prescription et les effets secondaires
- ➔ Appréhender la prise en charge de l'agitation confusionnelle. Définir les critères de gravités. Définir les modalités de prise en charge médicamenteuses et non médicamenteuses. Définir les modalités de prescription des traitements psychotropes et les modalités de prescription. Utiliser un traitement psychotropes adaptés (prescrire, suivre et surveiller les effets secondaires. Définir le cadre médico-légal de la contention
- ➔ Définir le risque suicidaire et utiliser l'outils RUD (Risque-Urgence-Dangerosité). Orienter un patient selon le degré d'urgence établi. Appliquer les mesures physiques et environnementales en cas de risque suicidaire. Définir le cadre légal des soins sous contraintes
- ➔ Reconnaître les principaux troubles de la personnalité et les risques de décompensation psychiatrique associés

Cette session associe méthode expositive (Exposés théoriques, échanges d'expériences, temps dédié) et méthode participative (étude de cas cliniques, temps dédié)

Évaluation : Questionnement oral, QCM**Intervenants :** Médecin psychiatre de l'ICO**Public :** Médecins : oncologues médicaux et radiothérapeutes hospitaliers, médecins généralistes exerçant en structure de cancérologie ou auprès de patients atteints de cancer, Infirmier(e) des établissements de santé publics et privés et infirmier(e) libéral(e), Aide-soignant(e) et Manipulateur**Prérequis :** Exerçer auprès de patients atteints de cancer - Groupe limité à 22 participants**Lieu :** Institut de Cancérologie de l'Ouest - site Saint-Herblain**Tarif :** 350 euros pour les médecins - 300 euros pour tout autre public - déjeuner inclus**Taux de satisfaction globale :** ce nouveau programme n'a pas encore été évalué (session 2022 prévue le 26/09/22)**Contact Site de Saint- Herblain**

Sylvie CARTON - Tel. 02 40 67 99 26

hector-paysdelaloire@ico.unicancer.fr

Sensibilisation à la santé sexuelle en oncologieProgramme DPC
En cours**Durée : 1 jour** - jeudi 5 octobre 2023**Objectifs opérationnels :**

À l'issue de la formation, l'apprenant sera capable d'ouvrir le dialogue et d'orienter les patients vers les spécialistes en sexologie clinique en cas de difficulté dans leur vie intime et leur santé sexuelle suite au traitement d'un cancer.

Programme :

- ✓ Anatomie et physiologie de la sexualité humaine
- ✓ Conséquences du cancer et de ses traitements sur la santé sexuelle
- ✓ Prise en charge des troubles de la sexualité en oncologie
- ✓ Mise en place d'actions pratiques adaptées selon des mises en situation
- ✓ Partage d'expériences

Objectifs pédagogiques et méthodes :

- ➔ S'approprier des notions de base sur l'anatomie et la physiologie de la sexualité humaine au travers d'exposés théoriques afin de limiter les fausses croyances et les tabous sur la sexualité
- ➔ Identifier les situations à risque de troubles de la sexualité en cancérologie au travers d'exposés théoriques afin d'améliorer l'information des patients et d'être pro-actif dans la quête de troubles de la sexualité
- ➔ Reconnaître les situations de difficultés de communication du patient au travers de mises en situation afin d'ouvrir le dialogue sur la santé sexuelle
- ➔ Esquisser la prise en charge des troubles de la sexualité au travers d'exposés théoriques pour savoir donner des conseils préventifs et orienter le patient vers le professionnel de santé adapté

Cette session associe les méthodes expositives (Exposés théoriques, échanges d'expériences, temps dédié) et participatives (Mises en situation, jeux participatifs).

Évaluation : Questionnement oral, QCM**Intervenants :** Équipe pluridisciplinaire de l'ICO : Médecins gynécologues, médecin sexologue et infirmière de consultation en oncosexologie.**Public :** Infirmier(e), kinésithérapeutes, manipulateurs, médecins et aides-soignant(e)s**Prérequis :** Exercer auprès de patients atteints de cancer - Groupe limité à 20 participants**Lieu :** Institut de Cancérologie de l'Ouest - site Saint-Herblain**Tarif :** 300 euros - déjeuner inclus**Taux de satisfaction globale :** 4,47 / 5 (pour 15 participants - année 2021)**67 %** des apprenants considèrent les objectifs de formation totalement atteints**Session 2024 :** à Angers

Contact Site Saint-Herblain
Sylvie CARTON - Tel. 02 40 67 99 26
hector-paysdelaloire@ico.unicancer.fr

Le toucher massage dans la relation aux soins

Durée : 5 jours

Site Angers : mercredi 1, jeudi 2, mercredi 22, jeudi 23, vendredi 24 mars 2023

Site Saint-Herblain : jeudi 16 et vendredi 17 novembre et mercredi 6, jeudi 7 et vendredi 8 décembre 2023

Objectifs opérationnels :

À l'issue de la formation, le participant sera capable de connaître les principes de mise en œuvre du toucher relationnel et du toucher massage. Il pourra réaliser les différents types de toucher massage réalisables. Il sera utilisé les principes du toucher relationnel lors des soins et être en mesure de mettre en œuvre une attitude adaptée lors de la réalisation d'un toucher massage auprès d'un patient.

Programme :

- ✓ Exercice de contact et confiance, les principales manœuvres Anti- stress
- ✓ Le massage anti- stress
- ✓ Le toucher-massage des membres inférieurs, des membres supérieurs, de la nuque et du visage
- ✓ La relaxinésie et stretch-massage du haut du corps
- ✓ Toucher-massage du dos
- ✓ Exercice ludique
- ✓ Toucher-massage des bras et des mains
- ✓ Toucher massage abdominal

Objectifs pédagogiques et méthodes :

- ➔ Développer la confiance en soi dans l'approche de l'autre
- ➔ Oser exprimer cet outil de communication
- ➔ Présence dans le contact
- ➔ Fluidité dans le mouvement
- ➔ Intuition juste dans l'accompagnement
- ➔ Mieux nous connaître
- ➔ Apprendre à ressentir et écouter l'autre
- ➔ Oser d'autres manières d'être en relation
- ➔ Prise de conscience de l'intérêt porté au corps
- ➔ Restituer l'expression du toucher dans sa spontanéité et son authenticité

Cette session associe les méthodes expositives (Exposés théoriques, échanges d'expériences, temps dédié) et participatives (Mises en situation en binôme).

Évaluation : Questionnement oral, QCM

Intervenants : Infirmière de l'ICO

Publics : Professionnels impliqués dans les soins (AS, AMP, ASG, IDE, MER))

Prérequis : Cette formation ne requière aucun prérequis – Groupe limité à 14 participants

Lieu : Institut de Cancérologie de l'Ouest - site de Angers et ICO – Site Saint-Herblain

Tarif : 1000 euros - déjeuner inclus

Taux de satisfaction globale : *ce programme n'a pas encore été évalué à l'externe*

Contact Site Saint-Herblain

Sylvie CARTON - Tel. 02 40 67 99 26
hector-paysdelaloire@ico.unicancer.fr

Contact Site de Angers

Brigitte LEMARQUAND – Tél. 02 41 35 29 21
hector-paysdelaloire@ico.unicancer.fr

Aide à la décision médicale dans les cas complexes par les consultations simulées d'éthique clinique

Durée : 3 jours - lundi 5 juin, mardi 6 juin et mardi 5 décembre 2023

Programme DPC
En cours

Objectifs opérationnels :

À l'issue de la formation, le participant sera capable de

- Connaître les principes éthiques et s'approprient une méthodologie de réflexion
- D'identifier et de mettre en place une démarche éthique lors de situations complexes dans leur pratique professionnelle
- D'évaluer l'impact sur les pratiques
- De présenter une situation difficile de prise de décision éthique

Programme :

- ✓ Présentation des 4 principes éthiques de Beauchamp et Childress
- ✓ Visionnage d'un film d'un entretien avec un patient
- ✓ Discussion avec les participants après chacune des étapes
- ✓ Entretien avec l'équipe médicale, entretien avec le patient et ses proches
- ✓ Restitution téléphonique
- ✓ Cas pratique d'éthique clinique simulé avec des acteurs et des participants
- ✓ Débriefing sur le cas
- ✓ Évaluation de l'impact sur les pratiques
- ✓ Aide à l'analyse réflexive des difficultés rencontrées par les apprenants
- ✓ Évaluation du potentiel de développement de l'éthique clinique
- ✓ Impacts de la communication d'éthique clinique sur la communication entre l'équipe

Objectifs pédagogiques et méthodes :

- ➔ Connaître les principes éthiques développés par Beauchamps et Childress
- ➔ Être capable d'identifier des problèmes éthiques dans des situations médicales complexes en oncologie
- ➔ Être capable de mener une réflexion éthique en s'appuyant sur une méthodologie précise et rigoureuse propre à l'éthique clinique (Beauchamp et Childress)
- ➔ Être capable de mettre en place une réflexion et une démarche éthique dans son service
- ➔ Participer au développement de la culture éthique dans son établissement

Cette session associe les méthodes expositives (Exposés théoriques, temps dédié) et participatives (étude de cas cliniques, jeux de rôle).

Évaluation : Questionnement oral, QCM

Intervenants : Équipe pluridisciplinaire de l'ICO : Professeur de psychologie ou Cadre de santé avec DU d'éthique clinique, juriste santé,

Public : Médecin, infirmier(e), aide-soignant(e), manipulateur en électroradiologie, cadre de santé, kinésithérapeute, assistante sociale, psychologue, juriste en santé, directeur(trice) d'établissement, directeur(trice) des soins - Groupe limité à 12 personnes

Lieu : Institut de Cancérologie de l'Ouest - site Saint-Herblain

Tarif : 850 euros - déjeuners inclus

Taux de satisfaction globale : ce nouveau programme n'a pas encore été évalué

Contact Site Saint-Herblain
Sylvie CARTON - Tel. 02 40 67 99 26
hector-paysdelaloire@ico.unicancer.fr

ANNEXES HECTOR PAYS DE LA LOIRE



BULLETIN D'INSCRIPTION - hors DPC



À RETOURNER SELON LE SITE DE LA FORMATION

Site Angers :
Institut de Cancérologie de l'Ouest
Organisme de Formation
15 rue André Boquel
49055 ANGERS CEDEX 02

Site Saint-Herblain :
Institut de Cancérologie de l'Ouest
Organisme de Formation
Bd Jacques Monod
44805 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Mme M. NOM : PRENOM :

RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) OUI NON

Si OUI, nous reviendrons vers vous pour préparer au mieux votre accueil.

Fonction : Service :

Établissement :

Adresse professionnelle :

CP : VILLE :

Tél. : E-Mail :

S'inscrit à la formation suivante :

Date(s) de la formation :

Tarif de la formation : €

Frais d'inscription : pour les libéraux : dès l'inscription, à régler par chèque bancaire à l'ordre de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest

Pour les établissements : sous 30 jours à compter de la réception de la facture

Dans le cadre d'une demande de convention au titre de la Formation Professionnelle prise en charge par l'employeur, veuillez préciser :

Votre Responsable Formation

NOM Prénom

Fonction Service

Tél. : Fax :

E-mail :

Date :

Signature et cachet

Sauf opposition de votre part, les noms et adresses des participants sont informatisés afin de faciliter la gestion et l'organisation des formations. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ces informations pourront faire l'objet d'un droit d'accès ou de rectification.

À RETOURNER SELON LE SITE DE LA FORMATION

Site Angers :
Institut de Cancérologie de l'Ouest
Organisme de Formation
15 rue André Boquel
49055 ANGERS CEDEX 02

Site Saint-Herblain :
Institut de Cancérologie de l'Ouest
Organisme de Formation
Bd Jacques Monod
44805 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Mme M. NOM : PRENOM :

RQTH (reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé) OUI NON

Si OUI, nous reviendrons vers vous pour préparer au mieux votre accueil.

Fonction : Service :

Établissement :

Adresse professionnelle :

CP : VILLE :

Tél. : E-Mail :

S'inscrit à la formation suivante :

Date(s) de la formation :

Tarif de la formation : €

Frais d'inscription : pour les libéraux : dès l'inscription, à régler par chèque bancaire à l'ordre de
l'Institut de Cancérologie de l'Ouest

Pour les établissements : sous 30 jours à compter de la réception de la facture

Dans le cadre d'une demande de convention au titre de la Formation Professionnelle prise en charge par
l'employeur, veuillez préciser :

Votre Responsable Formation

NOM Prénom

Fonction Service

Tél. : Fax :

E-mail :

Date :

Signature et cachet

Sauf opposition de votre part, les noms et adresses des participants sont informatisés afin de faciliter la gestion et l'organisation des formations. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ces informations pourront faire l'objet d'un droit d'accès ou de rectification.

Mots clés : HECTOR, formation, stage

Site concerné : ICO

Version	Date	Nature de la modification
4	04/10/2022	Mise à jour du document

Sommaire

1	PREAMBULE.....	1
	Article 1 – Objet et champs d'application du règlement.....	2
2	RÈGLES D'HYGIENE ET DE SECURITÉ	2
	Article 2– Principes généraux.....	2
	Article 3 – Repas et boissons	2
	Article 4 – Boissons alcoolisés et produits stupéfiants	2
	Article 5 – Interdiction de fumer	2
	Article 6 – Consignes d'incendie et de sécurité Vigipirate.....	2
	Article 7 – Accident.....	3
3	DISCIPLINE GENERALE	3
	Article 8 – Horaires, lieu, absence et retard	3
	Article 9 – Formalisme attaché au suivi de la formation.....	3
	Article 10 – Accès au lieu de formation.....	3
	Article 11 – Enregistrements et documentation pédagogique	4
	Article 12 – Tenue et comportement.....	4
	Article 13 – Règles de confidentialité.....	4
	Article 14 – Circulation et stationnement des véhicules	4
	Article 15 - Responsabilité en cas de vol ou endommagement de biens personnels des apprenants	4
4	MESURES DISCIPLINAIRES	4
	Article 16 - Sanctions et procédures disciplinaires.....	4
5	OBLIGATIONS DE L'ORGANISME DE FORMATION DE L'ICO	5
	Article 17 – Sanctions applicables à l'Organisme de Formation de l'ICO.....	5
	Article 18 – Informatique et Libertés	5

1 PREAMBULE

Le présent règlement est établi conformément à la législation en vigueur (art. L. 6352-3, L. 6352-5 et R. 6352-1 à R. 6352-15 du code du travail)

Il a vocation à s'appliquer à tous les apprenants participants aux différentes formations organisées par l'Organisme de Formation de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest (ICO).

N° SIRET : 53225430700038

Déclaration d'activité enregistrée sous le n°524902700 49 auprès du préfet de région des Pays de la Loire.

	Nom	Fonction
Rédigé par	Sylvie CARTON	Assistante de formation
Vérifié par	Frédérique DONEAU	Ingénieur qualité et gestion des risques
Validé par	Véronique BARBAROT	Responsable de l'Organisme de Formation HECTOR

ICO – PRI135 – Version 3 – Date d'application: 14/05/2020

Page 1 sur 5

La version électronique fait foi.

Article 1 – Objet et champs d'application du règlement

Le présent règlement s'applique à tous les apprenants inscrits à une action de formation organisée par l'Organisme de Formation de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest. Il est envoyé à chaque apprenant avec sa convocation. Chaque apprenant est censé avoir pris connaissance du présent règlement intérieur et en accepter les termes lorsqu'il suit une formation dispensée par l'Organisme de Formation de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest (ICO). Toute personne en formation doit respecter le présent règlement pour toutes les questions relatives à l'application de la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, ainsi que les règles générales et permanentes relatives à la discipline.

2 RÈGLES D'HYGIÈNE ET DE SÉCURITÉ

Article 2– Principes généraux

La prévention des risques d'accidents et de maladies est impérative et exige de chacun le respect :

- des prescriptions applicables en matière d'hygiène et de sécurité sur les lieux de formation ;
- de toute consigne imposée soit par la direction de l'organisme de formation soit par le constructeur ou le formateur s'agissant notamment de l'usage des matériels mis à disposition.

Chaque apprenant doit ainsi veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant, en fonction de sa formation, les consignes générales et particulières en matière d'hygiène et de sécurité.

En particulier : Chaque apprenant est tenu de laisser en bon état de propreté les lavabos et les toilettes mis à sa disposition.

S'il constate un dysfonctionnement du système de sécurité, il en avertit immédiatement la direction de l'organisme de formation.

Le non-respect de ces consignes expose la personne à des sanctions disciplinaires.

Article 3 – Repas et boissons

Des plateaux repas ou des menus proposés par la cafétéria sont réservés par l'Organisme de Formation pour les apprenants externes au site.

Cas particuliers : il est demandé aux apprenants qui ont des régimes alimentaires spéciaux, de le signaler à l'assistant de formation, 15 jours avant la session par téléphone ou par e-mail :

Pour ICO ANGERS : 02 41 35 29 21 ou hector-paysdelaloire@ico.unicancer.fr

Pour ICO SAINT-HERBLAIN : 02 40 67 99 26 ou hector-paysdelaloire@ico.unicancer.fr

Article 4 – Boissons alcoolisées et produits stupéfiants

Il est interdit :

- D'introduire, de distribuer, de faire commerce ou de consommer des boissons alcoolisées et/ou produits stupéfiants dans les locaux,
- De pénétrer ou de demeurer dans l'établissement en état d'ébriété ou sous l'emprise de produits stupéfiants.

Les apprenants auront accès lors des pauses à la distribution de boissons chaudes et froides non alcoolisées.

Article 5 – Interdiction de fumer

En application du décret n° 92-478 du 29 mai 1992 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux. L'usage de la cigarette électronique est également interdite.

Article 6 – Consignes d'incendie et de sécurité Vigipirate

Conformément aux articles R. 4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs, des issues de secours et l'indication du point de rassemblement le plus proche sont affichés à l'entrée des locaux de formation de manière à être connus de tous les apprenants.

Les apprenants sont invités à lire ces consignes de sécurité.

Les apprenants sont tenus d'exécuter sans délai l'ordre d'évacuation donné par l'animateur du stage ou par un salarié de l'établissement.



Consignes générales d'évacuation :

- CESSER toute activité de formation.
- FERMER les portes sans les verrouiller.
- FERMER les fenêtres.
- SUIVRE LES DIRECTIVES données par les formateurs et l'équipe de sécurité. Si la formation se déroule en étages, EVACUER en empruntant les ESCALIERS. Il est interdit de faire usage des ascenseurs pour évacuer.
- NE REGAGNER LE LIEU DE FORMATION que sur ordre du Responsable de Sécurité.

Cas particulier pour les personnes en situations de handicap : informer le Responsable de Sécurité qui prendra toutes les mesures pour l'évacuation.

Consignes sécurité Vigipirate :

- En cas d'attaque terroriste, les apprenants peuvent essayer :
 - ✓ De s'échapper,
 - ✓ De se cacher,
 - ✓ D'alerter les forces de l'ordre et de suivre leurs instructions,
 - ✓ D'alerter les personnes à proximité.

Article 7 – Accident

Tout accident ou incident survenu en cours de formation doit être immédiatement déclaré par l'apprenant accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Conformément à l'article R. 6342-3 du Code du travail, l'accident survenu à l'apprenant pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès de la Caisse de Sécurité Sociale.

3 DISCIPLINE GENERALE

Article 8 – Horaires, lieu, absence et retard

Les horaires et lieu de stage sont fixés par le Responsable de l'Organisme de Formation de l'ICO et portés à la connaissance des apprenants sur la convocation accompagnée du programme qui est envoyée à chaque apprenant.

Les apprenants sont tenus de respecter ces horaires sous peine de l'application des dispositions suivantes :

- En cas d'absence ou de retard au stage, les apprenants doivent avertir le secrétariat de l'Organisme de Formation qui a en charge la formation. Les apprenants ne sont pas autorisés à s'absenter pendant les heures de formation, sauf cas exceptionnel après en avoir informé le Responsable de l'Organisme de Formation par l'intermédiaire du secrétariat.
- Lorsque les apprenants sont des salariés en formation dans le cadre du plan de formation, l'organisme doit informer préalablement l'entreprise de ces absences. Toute absence ou retard non justifié par des circonstances particulières constitue une faute passible de sanctions disciplinaires.
- De même, dès que l'entreprise de l'apprenant est avertie par celui-ci de son absence, l'employeur doit informer l'Organisme de Formation de l'ICO de cette absence, par écrit.

Article 9 – Formalisme attaché au suivi de la formation

- Les apprenants sont tenus de signer obligatoirement et régulièrement, eu fur et à mesure du déroulement de l'action, la liste d'émargement qui atteste des horaires de présence effective de chaque apprenant.
- Il peut lui être demandé de réaliser un bilan de la formation à distance de la formation. Il s'engage à le remettre à l'organisme de formation dans les délais indiqués.
- A l'issue de l'action de formation, il se voit remettre une attestation de fin de formation et une attestation de présence au stage à transmettre, selon le cas, à son employeur/administration ou à l'organisme qui finance l'action.

Article 10 – Accès au lieu de formation

Sauf autorisation de l'Organisme de Formation de l'ICO, les apprenants ayant accès au lieu de formation pour suivre leur stage ne peuvent :

- Y entrer ou y demeurer à d'autres fins,
- Faciliter l'introduction de tierces personnes à l'organisme.

Article 11 – Enregistrements et documentation pédagogique

Il est formellement interdit aux apprenants d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

La documentation pédagogique remise lors des sessions de formation est confiée à l'usage strict de l'apprenant ayant suivi la formation. Les diaporamas sont protégés au titre des droits d'auteur et ne peuvent être ni réutilisés, ni divulgués.

Article 12 – Tenue et comportement

Les apprenants sont invités à se présenter sur le lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Les apprenants doivent éteindre leurs téléphones portables durant les présentations des formateurs.

Il est formellement interdit aux apprenants de tenir des propos politiques ou religieux sur le lieu de formation.

Article 13 – Règles de confidentialité

L'ICO étant un établissement hospitalier, tout apprenant est tenu de garder une discrétion absolue sur toutes les informations et l'identité des patients qu'il serait amené à croiser dans l'enceinte du lieu de formation.

Il est demandé à l'apprenant de respecter la discrétion et la confidentialité des informations échangées lors de l'action de formation. Ces informations portent autant sur les échanges entre pairs que sur ce qui concerne les prises en charge des patients.

Article 14 – Circulation et stationnement des véhicules

- Sur le site ICO Saint-Herblain, les apprenants sont autorisés à garer leur véhicule sur le parking «visiteurs» à l'entrée du site hospitalier nord CHU Laënnec.
- Sur le site ICO Angers, les apprenants sont autorisés à garer leur véhicule sur le parking «visiteur», à l'entrée du site.

Chaque apprenant est responsable du dommage que lui ou son véhicule cause aux autres véhicules, ainsi qu'aux personnes et aux biens se trouvant dans l'enceinte du lieu de formation.

Article 15 - Responsabilité en cas de vol ou endommagement de biens personnels des apprenants

L'Organisme de Formation de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les apprenants dans les locaux de formation, ainsi qu'en cas de vol ou de dégradation du véhicule de l'apprenant.

4 MESURES DISCIPLINAIRES

Article 16 - Sanctions et procédures disciplinaires

Conformément à l'article R. 6352-3 du Code du Travail, constitue une sanction toute mesure, autre que les observations verbales, prise par le directeur de l'organisme de formation ou son représentant, à la suite d'un agissement de l'apprenant considéré par lui comme fautif, que cette mesure soit de nature à affecter immédiatement ou non la présence de l'intéressé dans le stage ou à mettre en cause la continuité de la formation qu'il reçoit.

Selon la gravité du manquement constaté, la sanction pourra consister

- Soit en un avertissement.
- Soit en une mesure d'exclusion définitive.

Les amendes ou autres sanctions pécuniaires sont interdites.

Article R. 6352-4 - Aucune sanction ne peut être infligée à l'apprenant sans que celui-ci ait été informé au préalable des griefs retenus contre lui.

Article R. 6352-5 - Lorsque le directeur de l'organisme de formation ou son représentant envisage de prendre une sanction qui a une incidence, immédiate ou non, sur la présence d'un apprenant dans une formation, il est procédé comme suit :

1. Le directeur ou son représentant convoque l'apprenant en lui indiquant l'objet de cette convocation. Celle-ci précise la date, l'heure et le lieu de l'entretien. Elle est écrite et est adressée par lettre recommandée ou remise à l'intéressé contre décharge ;



2. Au cours de l'entretien, l'apprenant peut se faire assister par la personne de son choix, notamment le délégué de stage. La convocation mentionnée au 1° fait état de cette faculté ;
3. Le directeur ou son représentant indique le motif de la sanction envisagée et recueille les explications de l'apprenant.

L'employeur de l'apprenant est informé de cette procédure, de son objet et du motif de la sanction envisagée.

Article R. 6352-6 - La sanction ne peut intervenir moins d'un jour franc, ni plus de quinze jours après l'entretien. Elle fait l'objet d'une décision écrite et motivée, notifiée à l'apprenant par lettre recommandée ou remise contre récépissé.

Article R. 6352-8 - Le directeur de l'organisme de formation informe de la sanction prise :

4. L'employeur, lorsque l'apprenant est un salarié bénéficiant d'une action de formation dans le cadre du plan de formation d'une entreprise ;
5. L'employeur et l'organisme collecteur paritaire agréé qui a pris en charge les dépenses de la formation, lorsque l'apprenant est un salarié bénéficiant d'un congé individuel de formation ;
6. L'organisme collecteur paritaire agréé qui a assuré le financement de l'action de formation dont a bénéficié l'apprenant.

5 OBLIGATIONS DE L'ORGANISME DE FORMATION DE L'ICO

Article 17 – Représentation des apprenants

Pour chaque formation d'une durée supérieure à 500 heures cumulées, il est procédé au choix d'un délégué qui représentera les apprenants.

Ce délégué fait toute suggestion pour améliorer le déroulement de la formation et les conditions de vie des apprenants dans l'organisme de formation. Il présente toute réclamation individuelle ou collective relative à ces matières, aux conditions d'hygiène et de sécurité, et à l'application du règlement intérieur.

En dessous de 500 heures de formation, la désignation d'un délégué n'est pas obligatoire.

Article 18 – Sanctions applicables à l'Organisme de Formation de l'ICO

Article L. 6355-8 - Le fait de ne pas établir un règlement intérieur applicable aux apprenants, en méconnaissance des dispositions de l'article L. 6352-3, est puni d'une amende de 4 500 €.

Article L. 6355-9 - Le fait d'établir un règlement intérieur ne comportant pas les prescriptions exigées par l'article L. 6352-34 est puni d'une amende de 4 500 €.

Ce règlement intérieur est affiché dans les salles de formation.

Article 19 – Informatique et Libertés

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à enregistrer l'inscription de l'apprenant. Conformément à la loi relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés du 6 janvier 1978, modifiée et au Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données dit « RGPD », l'apprenant bénéficie d'un droit d'information, d'accès, de rectification, d'un droit à l'effacement, à la portabilité, au refus du profilage et à la limitation des informations qui le concernent, qu'il peut exercer en s'adressant au Délégué à la Protection des Données de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest – 15, rue André Boquel- CS 10059- 49055 Angers cedex 02 (email : delegue.protection.donnees@ico.unicancer.fr). Il peut également, pour des motifs légitimes, s'opposer au traitement des données le concernant.

Le présent règlement intérieur est approuvé par le Directeur Général et enregistré dans la base de données documentaire Qualité de l'Institut de Cancérologie de l'Ouest nommée «Blue Medi».

Il est également consultable sur le site Internet de l'ICO.

Un exemplaire de ce règlement est envoyé à chaque apprenant avec sa convocation.

ICO site Angers

15 rue André Boquel
49055 ANGERS CEDEX 02
Standard : 02 41 35 27 00

ICO site Saint-Herblain

Boulevard Jacques Monod
44805 SAINT-HERBLAIN CEDEX
Standard 02 40 67 99 00

ANNEXES HECTOR BRETAGNE



Bulletin d'inscription

à retourner à l'adresse suivante : **HECTOR BRETAGNE - Centre Eugène Marquis**
Avenue de la Bataille Flandres-Dunkerque - CS 44229 - 35042 RENNES Cedex
Mail : hector-bretagne@rennes.unicancer.fr

Contacter : Mme Lebrun Frédérique au 02 99 25 44 26

NOM DE LA FORMATION :

Date :

Prérequis :

N° ANDPC : 1956 – N° DPC de la formation :

Tarif de la formation :

Mme M.

Nom :

Nom de naissance :

Prénom :

Date de naissance :

Mode d'exercice dominant (> 50 %)

salarié

libéral

mixte

N° RPPS :

N° ADELI :

Profession :

Fonction :

Service :

Etablissement :

Adresse

professionnelle :

CP :

Ville :

Tel. :

E-mail :

public privé ESPIC

S'inscrit à la formation

Dans le cadre d'une demande de convention de formation prise en charge par l'employeur, préciser :

<u>Responsable formation</u>	Nom : Prénom : Adresse : Téléphone : Mail :
<u>Votre responsable formation</u>	Nom : Prénom : Adresse : Téléphone : Mail :

Vous avez besoin d'un accompagnement spécifique : oui non – La coordinatrice prendra en compte vos besoins en toute discrétion. Un questionnaire d'évaluation de vos besoins est disponible sur le

HECTOR BRETAGNE – organisme de formation du Centre Eugène Marquis
Avenue de la Bataille Flandres-Dunkerque – CS 44 229 - 35042 RENNES CEDEX
Téléphone : 02 99 25 44 26 - hector-bretagne@rennes.unicancer.fr

[https://www.centre-eugene-marquis.fr/professionnels-de-sante/HECTOR Bretagne](https://www.centre-eugene-marquis.fr/professionnels-de-sante/HECTOR_Bretagne)

SIRET : 77773916000011 – NDA : 53351088535 - DATADOCK n°0087762 – Qualiopi n° n°2012_CN_02764-V.1
ODPC habilité à dispenser des programmes Développement Professionnel Continu n°1956

site : <https://www.centre-eugene-marquis.fr/wp-content/uploads/2021/04/5.Questionnaire-devaluation-des-besoins-PSH.pdf>.

- **Pour les libéraux**, dans le cadre du développement professionnel continu, votre inscription est prise en charge par l'ANDPC qui règlera directement notre organisme. **Le chèque de règlement à l'ordre du CENTRE EUGENE MARQUIS est demandé à l'inscription et sera restitué sous condition que le stage ait été suivi dans son ensemble et que le suivi sur l'ANDPC ait été effectué.** Si ces conditions ne sont pas remplies, la somme sera encaissée. Une convention de formation vous sera adressée à réception du bulletin d'inscription dûment complète et du chèque de règlement.
- **Pour les salariés** dont la formation est prise en charge par leur employeur, l'établissement règle à réception de la facture.
- Toute personne peut également prendre en charge à **titre personnel** sa formation. Envoyez votre règlement par chèque dès votre inscription.

Sauf opposition de votre part, les noms et les adresses des participants sont informatisées afin de faciliter la gestion et l'organisation des formations. Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ces informations pourront faire l'objet d'un droit d'accès ou de rectification.

BNP PARIBAS Relevé d'identité bancaire (RIB) :

Domiciliation

BNPPARB BRETAGNE ENTREP (02483)			
Code Banque	Code Guichet	Numéro de compte	Clé RIB
30004	00241	00020890284	03

Numéro de compte bancaire international (IBAN) :
FR76 3000 4002 4100 0208 9028 403

BIC (Bank Identification Code) : BNPAFRPPXXX
CENTRE REGIONAL DE LUTTE CONTRE
LE CANCER EUGENE MARQUIS

Ce relevé est destiné à vos créanciers ou débiteurs appelés à faire inscrire des opérations à votre compte (virements, paiements de quittances, etc.)
Son utilisation vous garantit le bon enregistrement des opérations en cause et vous évite ainsi des réclamations pour erreurs ou retards d'imputation.

Cadre réservé au destinataire du relevé

Mis à jour le 11/10/2022

HECTOR BRETAGNE – organisme de formation du Centre Eugène Marquis
Avenue de la Bataille Flandres-Dunkerque – CS 44 229 - 35042 RENNES CEDEX
Téléphone : 02 99 25 44 26 - hector-bretagne@rennes.unicancer.fr
https://www.centre-eugene-marquis.fr/professionnels-de-sante/HECTOR_Bretagne
SIRET : 77773916000011 – NDA : 53351088535 - DATADOCK n°0087762 – Qualiopi n° n°2012_CN_02764-V.1
ODPC habilité à dispenser des programmes Développement Professionnel Continu n°1956

REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

Le présent Règlement Intérieur a vocation de préciser certaines dispositions s'appliquant à tous les inscrits et participants, dénommés ci-après « stagiaires », aux différents séminaires de formation organisés par HECTOR BRETAGNE dans le but de permettre un fonctionnement régulier des formations proposées.

DISPOSITIONS GENERALES

Article 1 : Objet et champ d'application

Le présent règlement est établi conformément aux dispositions des articles L.6352-3 et L.6352-4 et R.6352-1 à R.6352-15 du Code du travail. Il a pour objet de définir les règles générales et permanentes et de préciser la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité ainsi que les règles relatives à la discipline. Le présent règlement s'applique à tous les stagiaires, et ce pour la durée de la formation suivie, quel qu'en soit le lieu.

HYGIENE ET SECURITE

Article 2 : Règles générales

Chaque stagiaire doit veiller à sa sécurité personnelle et à celle des autres en respectant les consignes générales et particulières de sécurité et d'hygiène en vigueur et affichées sur le lieu de la formation. Toutefois, conformément à l'article R.6352-1 du Code du travail, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un Règlement Intérieur en application de la section VI du chapitre II du titre II du livre Ier du présent code, les mesures d'hygiène et de sécurité applicables aux stagiaires sont celles de ce dernier règlement.

Article 3 : Boissons alcoolisées et drogue

Il est interdit aux stagiaires de pénétrer ou de demeurer dans les locaux accueillant la formation en état d'ivresse ou sous l'emprise de la drogue ainsi que d'y introduire ces produits.

Article 4 : Interdiction de fumer

En application du décret 2006-1386 du 15 novembre 2006 fixant les conditions d'application de l'interdiction de fumer dans les lieux affectés à un usage collectif, il est interdit de fumer dans les locaux de formation.

Article 5 : Restauration

Les stagiaires sont invités à déjeuner en commun sur le lieu de la formation ou dans un

restaurant. Il est interdit, sauf autorisation spéciale, de prendre ses repas ou d'apporter des boissons dans les salles où se déroulent les formations.

Article 6 : Consignes d'incendie

Conformément aux articles R.4227-28 et suivants du Code du travail, les consignes d'incendie et notamment un plan de localisation des extincteurs et des issues de secours sont affichés dans les locaux de la formation de manière à être connus de tous les stagiaires.

Article 7 : Accident

Tout accident ou incident survenu à l'occasion ou en cours de formation doit être immédiatement déclaré par le stagiaire accidenté ou les personnes témoins de l'accident, au responsable de l'organisme de formation ou son représentant.

Conformément à l'article R.6342-1 du Code du travail, l'accident survenu au stagiaire, pendant qu'il se trouve sur le lieu de formation ou pendant qu'il s'y rend ou en revient, fait l'objet d'une déclaration par le responsable de l'organisme auprès du service de ressources humaines du Centre Eugène Marquis (02 99 25 30 27).

REPRESENTATION DES STAGIAIRES

Article 8 : Représentation des stagiaires

Lorsqu'un stage a une durée supérieure à 500 heures, il est procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant en scrutin uninominal à deux tours. Tous les stagiaires sont électeurs et éligibles, sauf les détenus admis à participer à une action de formation professionnelle.

Pour toute action de formation inférieure à 500 heures, aucune représentation des participants ne sera assurée. Toutefois, si un événement exceptionnel lors du déroulement de l'action de formation nécessite la représentation des participants, il sera procédé à l'élection d'un délégué titulaire et d'un délégué suppléant.

DISCIPLINE GENERALE

Article 8 : Tenue et comportement

Les stagiaires sont invités à se présenter au lieu de formation en tenue décente et à avoir un comportement correct à l'égard de toute personne présente dans l'organisme.

Article 9 : Horaires de séminaire

Les horaires de séminaire sont fixés par HECTOR BRETAGNE et portés à la connaissance des

stagiaires par voie électronique et par la remise du programme de formation. Les stagiaires sont tenus de respecter ces horaires.

HECTOR BRETAGNE se réserve, dans les limites imposées par des dispositions en vigueur, le droit de modifier les horaires de séminaire en fonction des nécessités de service.

En cas d'absence ou de retard au séminaire, il est préférable pour le stagiaire d'en avertir :

- Le coordinateur de formation au 02 99 25 44 26 ou
- Le service de formation continue : 02 99 25 30 78.

Par ailleurs, une liste de présence doit être signée par le stagiaire à mesure du déroulement de la formation et ce, par demie journée.

Article 10 : Accès au lieu de formation

Les stagiaires ayant accès au lieu de formation pour suivre leur séminaire ne peuvent :

- Y entrer ou y demeurer à d'autres fins ;
- Faciliter l'introduction de tierces personnes.

Article 11 : Déroulement de la formation

Le bon déroulement des formations est facilité lorsque chacun y prend sa part de responsabilité.

En cas de problème grave, HECTOR BRETAGNE peut prononcer l'une des sanctions suivantes à l'égard des stagiaires :

- Rappel à l'ordre ;
- Avertissement écrit ;
- Exclusion temporaire ;
- Exclusion définitive.

En cas d'incident ou de litige durant le séminaire, tout stagiaire peut, après en avoir informé le formateur, demander à être reçu par la Direction d'HECTOR BRETAGNE.

La sanction ne sera prise qu'après information préalable de l'intéressé des griefs retenus contre lui et avoir entendu ses explications et selon la procédure disciplinaire régie par les articles R.6352-3 à R.6532-8 du code du travail.

Article 12 : Usage du matériel

Chaque stagiaire a l'obligation de conserver en bon état le matériel qui lui est confié en vue de sa formation. A la fin de la formation, le stagiaire est tenu de restituer tout matériel et document en sa possession appartenant à l'organisme de formation, à l'exception de supports



pédagogiques remis au stagiaire au début du séminaire.

Article 13 : Enregistrements

Il est formellement interdit, sauf dérogation expresse, d'enregistrer ou de filmer les sessions de formation.

Article 14 : Documentation pédagogique

La documentation pédagogique mise à disposition est protégée au titre des droits d'auteur et ne peut être réutilisée ou reproduite autrement que pour un strict usage personnel.

Article 15 : Responsabilité de l'organisme en cas de vol ou endommagement de biens personnels des stagiaires

HECTOR BRETAGNE décline toute responsabilité en cas de perte, vol ou détérioration des objets personnels de toute nature déposés par les stagiaires dans les locaux accueillants la formation.

Article 16 : Entrée en application

Le présent Règlement Intérieur entre en application à compter de la date de début de la formation. Une copie est adressée aux stagiaires par voie électronique avec la convocation. Un exemplaire est consultable sur le site internet du site du Centre Eugène Marquis (espace les professionnels de santé – formation).

Fait à Rennes, le 16/03/2022

M. Briot, responsable d'HECTOR BRETAGNE
Centre Eugène Marquis

Contact :



CENTRE EUGENE MARQUIS
Hector Bretagne - FREDERIQUE LEBRUN Tél : 02
99 25 44 26
Mail : hector-bretagne@rennes.unicancer.fr /
f.lebrun@rennes.unicancer.fr





HECTOR Pays de la Loire
Institut de Cancérologie de l'Ouest
15 rue André Boquel
CS 10059
49055 ANGERS CEDEX 02

Standard : 02 41 35 27 00
Organisme de formation : 02 41 35 29 21

HECTOR Pays de la Loire
Institut de Cancérologie de l'Ouest
Boulevard Jacques Monod
44805 SAINT-HERBLAIN CEDEX

Standard 02 40 67 99 00
Organisme de formation : 02 40 67 99 26



HECTOR Bretagne
Centre Eugène Marquis
Av. de la Bataille Flandres-Dunkerque
CS 44229
35000 RENNES

Standard 02 99 25 30 00
Organisme de formation : 02 99 25 44 26



La Certification qualité a été délivrée au titre de la ou des catégories d'actions suivantes : actions de formation